

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearst & Harrison, rue Notre-Dame,
1040 et 1042.

Aujourd'hui maximum... 70
Même date l'an dernier... 80
Aujourd'hui minimum... 54
Même date l'an dernier... 56

La Patrie

PRONOSTICS POUR LES PROCHAINES

VENT-QUATRE MI

Toronto, 1.- Vent léger
beau temps. Jeudi, vent lé-
ger et modérément chaud.

22^e ANNEE -- N° 134 -- HUIT PAGES

MONTREAL, MERCREDI, 1 AOUT 1900

LE NUMERO: UN CENTIN

LES TROUPES ALLIEES EN ROUTE POUR PEKIN

Elles sont parties de Tientsin ce matin. -- L'empereur de Chine ordonne à ses loyaux sujets de protéger les étrangers. -- La marche des troupes sur Pékin sera peut-être le signal d'un soulèvement général contre les étrangers

Chéfoo, 31. -- Le gouverneur de Chan Tsong a télégraphié à M. Fowler, consul des Etats-Unis, qu'il a reçu instruction du Tsung-li-Yamen de faire savoir aux consuls que les opérations militaires à Pékin et à Tien-Tsin n'étant pas terminées, seuls les messages en langage ordinaire, sans chiffres ou allusions aux affaires militaires, seront délivrés aux ministres.

Le gouverneur dit que les rebelles occupent Pao Tiao Fong, et le consul Fowler craint que les missionnaires de cette ville aient été assassinés.

EN AVANT!

Londres, 1.- Une dépêche de Shang-Hai datée du 1er août, 11 heures du matin, dit que les alliés viennent de partir de Tien-Tsin, en route pour Pékin. Les Américains, les Anglais et les Japonais sont cités comme prenant part à ce mouvement, mais on ne parle pas des autres nations. Il est probable qu'une base sera établie à vingt ou trente milles d'ici et que l'on formera à cet endroit un dépôt de vivres et de munitions avant de marcher directement sur la capitale. Sur les 60,000 alliés débarqués dans les ports du Petchili, 30,000 peuvent être dirigés en avant. Selon les vagues renseignements recueillis par les officiers alliés, jusqu'au 27 juillet les troupes chinoises étaient disposées sur une ligne courbe de trente milles de longueur, à dix ou quinze milles de distance. On ne connaît ni la force des divisions, ni les endroits où elles se trouvent.

La rivière Pei-Ho est bloquée au moyen de pierres et de jonques submergées sur un espace de vingt milles au-delà de Tien-Tsin, et plus loin, s'il faut en croire les espions chinois au service des alliés, on a construit un barrage dans le but d'inonder les terrains bas.

Il est probable que le premier engagement de l'expédition de secours aura lieu à Pao-Tang où le vice-roi de Youlou commande en personne. L'information suivante a été apportée à Tien-Tsin, mercredi, le 25 juillet, par un étudiant missionnaire chinois qui avait été envoyé à la légation anglaise de Pékin, mais n'a pu délivrer le message qui lui avait été confié et est reparti de Pékin le 18 juillet. Il y a quelques soldats à Pékin et Yang-Tsun, mais au-

cun ouvrage de défense. Les vivres sont rares à Pékin et la ville n'est pas en état de soutenir un siège. Une autre personne partie de Pékin le 14 juillet, dit que le général Ma, un chef boxer, a été tué par les membres des légations.

L'AMIRAL SEYMOUR

Londres, 1. -- Des dépêches de Shang-Hai en date d'aujourd'hui disent que les consuls se sont réunis hier et ont décidé d'inviter l'amiral Seymour à prendre le commandement de la défense de Shang-Hai. M. de Bézureau, consul général de France, et M. J. Goodnow, consul des Etats-Unis, se sont rendus auprès de l'amiral qui a promis de soumettre ses plans au conseil des officiers. La seconde brigade d'infanterie anglaise a reçu l'ordre de débarquer à Hong-Kong, pour se former en colonne volante.

Deux autres transports sont arrivés aujourd'hui avec des troupes des Indes.

MALADES ET BLESSES

Washington, 1er. -- Le câblegramme suivant a été reçu ce matin au département de la marine: "Talon, 25. -- Le 'Solace', ayant à son bord des malades et des blessés, est parti pour Nagasaki, Yokohama, Guam, Honolulu et l'île Mare. Tous les hommes resteront à bord, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les autorités médicales, à Nagasaki, ou par le chirurgien Anderson, à Yokohama. A Nagasaki le vaisseau-hôpital 'Relief' se prépare à partir pour Takou. L'état du lieutenant Leonard s'est amélioré. Les troupes

de Biddle ont reçu l'ordre de partir pour Tientsin. -- REMEY."

LA PROTECTION DES ETRANGERS.

Washington, 1.- Le ministre de Chine s'est présenté ce matin, au département d'Etat et a remis au secrétaire Hay le texte des dernières correspondances échangées entre Li-Hung-Chang et le gouvernement impérial chinois. Les dépêches du ministre disent que, le 19 juillet, Li-Hung-Chang et plusieurs des vice-rois les plus influents ont adressé à l'empereur un mémoire demandant protection pour tous les étrangers de Pékin et des autres parties de la Chine. La réponse à ce mémoire n'arrivant pas, les vice-rois ont envoyé une pétition demandant que les ministres soient conduits à Tien-Tsin sous escorte, ou qu'ils puissent communiquer avec leurs gouvernements.

Il n'est pas encore reçu de réponse, mais Li-Hung-Chang a reçu un message dans lequel l'empereur ordonne, par édit, à tous les Chinois loyaux, de protéger les étrangers.

RUSSES ET CHINOIS

Saint-Petersbourg, 1.- Les dépêches officielles de l'Extrême-Orient contiennent d'indiquer que les commandants militaires russes ont beaucoup de peine à maîtriser les Chinois armés, près de Port-Arthur.

GARDES COMME OTAGES

Londres, 1er. -- Un correspondant de Shang-Hai insinue encore que les Chinois jonglent avec les dates, mais, en présence des preuves de plus en plus considérables que les ministres étaient saufs le 22 juillet et malgré que toutes les dépêches omettent de donner

sur la situation à Pékin des renseignements ardemment désirés, il est très peu de gens à Londres qui ne croient pas les dépêches authentiques. Les alliés sont maintenant en face d'un problème extrêmement difficile et dangereux. Il n'y a aucun doute que les Chinois retiennent les ministres comme otages et on attendra avec une anxiété profonde le résultat de la marche sur Pékin qui doit avoir déjà commencé. Les dépêches montrent que les alliés ont poussé leurs préparatifs avec une activité fiévreuse. On dit que le général Von Lersel a été choisi comme commandant en chef des troupes.

Les Chinois sont fortement retranchés à Wang Tsun d'où, croit-on, ils pourraient être chassés sans grande difficulté. Le danger est que, dans ce cas, ils se retireraient sur Pékin et mettraient à mort le reste des Européens. Il est possible que la marche en avant des troupes alliées détermine les autorités impériales à obliger tous les étrangers à quitter Pékin et, dans ce cas, ils deviendraient peut-être les victimes des Boxeurs. Les journaux sont d'avis qu'aucune négociation ne doit être entamée avant l'arrivée à Pékin des troupes alliées.

Le correspondant du "Daily Telegraph" à Tokio dit: "On annonce que Kwang-Su a adressé un second télégramme à Nicolas II déclarant que la situation en Mandchourie est le fait d'un général rebelle.

Une dépêche supposée venir du gouvernement chinois et reçue par un ambassadeur de Chine prétend que les ministres seront envoyés à Tien-Tsin dès que les préparatifs seront complets et les hostilités terminées. En attendant, ils auront permission de communiquer avec leurs gouvernements.

Des Chinois prétendent qu'ils finiront bien par obtenir une révision des traités à leur avantage. Les dernières dépêches de Pékin viendraient de Sir Robert Hart et du ministre japonais.

TOUT LE MONDE VA BIEN.

Washington, 1.- Le département de la guerre a reçu hier soir, les deux câblegrammes suivants: "Chéfoo (sans date). -- 'A Corbin, Washington.

"Tien-Tsin, 27. -- Je viens de recevoir un message de Conger, disant que, par convention, on avait cessé le feu depuis le 16. Nous avons des provisions pour plusieurs semaines, tous saufs et bien. Je rapporte que les forces alliées vont s'avancer prochainement. Les Américains n'ont pratiquement pas fait de pillage, personne n'a été tué sans nécessité. L'Indiana est arrivé le 26. Ordonnez à MacCann, à Sladen, aux deux Allen, à Mitchell, et à Bryce de rejoindre le régiment ici.

"DAGGETT."

Seconde dépêche: Chéfoo. -- "A Corbin, Washington. "Tien-Tsin, 30. -- Flinthshire arrivé le 27. Deux cent-cinquante-sept hommes du 9^e d'infanterie sont malades; dix médecins, cent hommes du corps d'hôpital, vingt hommes du service de signal, sont requis; délai inévitable dans le déchargement des transports. Des troupes étrangères arrivent.

"DAGGETT."

POUR LA PAIX.

Londres, 1.- On rapporte que le ministre de Chine à Saint-Petersbourg a envoyé à Li-Hung-Chang une dépêche dans laquelle il lui dit qu'il serait favorable de règlement de la part de la Russie, si la Chine prenait une attitude conciliante et empêchait toute nouvelle attaque contre les légations. Li-Hung-Chang aurait, en conséquence, envoyé à l'empereur un mémoire dans lequel il dit que, pour cause de maladie, il ne peut aller à Pékin; il demande que les ministres soient conduits à Tien-Tsin et que la sécurité des étrangers et des missionnaires soit assurée.

Selon les dernières nouvelles de Tien-Tsin, les Russes et les Japonais font des reconnaissances dans la direction de Piatang. Le commandant japonais Yamachuchi espère que Yang-Tsun sera prise d'ici à trois jours.

Le gouverneur de Chan Tsong dit que le message du consul d'Angleterre a été envoyé à Sir Claude Macdonald dont la réponse a été renvoyée au Tsung-li-Yamen le 25 juillet.

Une dépêche de Tien-Tsin dit que le général Gaselee et de nombreux renforts étrangers sont arrivés là-bas le 28 juillet.

DANGER DE LA MARCHÉ SUR PEKIN

Londres, 1. -- Au cours d'une longue interview avec un correspondant de l'Associated Press un membre de la légation chinoise a dit: "Je suis excessivement heureux de ce que vos dépêches officielles d'au-

jourd'hui ait corroboré nos nouvelles que je savais être vraies. Je savais que les faits rapportés par l'empereur de Chine étaient exacts.

"J'espère que la recommandation faite par Li-Hung-Chang d'envoyer les ministres à Tien-Tsin ou de les mettre en communication avec leurs gouvernements sera écoutée. Je suis un grand ami de sir Robert Hart, et je savais qu'il était toujours vivant, mais je voulais en convaincre ses amis de ce pays et j'ai essayé d'obtenir de lui une dépêche chiffrée. Finalement, Sheng me dit que les légations étaient cernées et qu'il était impossible d'y pénétrer ou d'en sortir sans la permission de l'empereur. Je me suis immédiatement adressé au trône et j'espère obtenir la permission d'ici à quelques jours. Conséquemment, vous pouvez compter recevoir bientôt des nouvelles des ministres.

"Il faut vous rappeler que, à part les Boxeurs, il y a de nombreuses troupes irrégulières à Pékin. Ces soldats ne sont pas des rebelles, mais ils sont très dangereux pour le gouvernement impérial. Je conseillerais donc aux alliés de ne pas s'avancer sans pourparlers préalables avec certains hauts fonctionnaires au courant de ces choses.

"On parle beaucoup de vengeance contre les Chinois. Si vous pouvez vous en empêcher de ceux qui sont vraiment responsables du mouvement boxer, je ne dirai rien; mais les alliés peuvent-ils faire le triage?

"Ce n'est pas par diplomatie que Li-Hung-Chang déclare que la vie des ministres serait mise en danger par une marche des alliés sur Pékin. On sait que le général Lung Fuh Siang est anti-étranger, mais nous ne pouvons nous dispenser de ses services, et comme il a sous ses ordres un grand nombre de soldats il pourrait ordonner un massacre des Européens que l'empereur et l'impératrice ne pourraient empêcher.

"Je conseillerais aux alliés de ne pas se venger, mais de rétablir la paix et d'obtenir des garanties pour l'avenir. On peut y arriver en coopérant avec Li-Hung-Chang. Je crois que si vous marchez sur Pékin vous provoquerez un soulèvement général dans tout l'empire, soulèvement dont le résultat sera le massacre des étrangers et la destruction de leurs propriétés.



GAETANO BRESCI, l'assassin du roi Humbert.

LE ROI A ROME

Rome, 1. -- Le roi Victor-Emmanuel III et la reine Hélène sont arrivés ce matin de bonne heure et sont partis pour Monza où ils arriveront ce soir. Les ministres ont reçu leurs Majestés à la gare.

CONTRE LES ANARCHISTES

New-York, 1. -- Les chefs de la colonie italienne établie sur les rives du lac de New-York recherchent les anarchistes qu'ils croient directement ou indirectement responsables de l'assassinat du roi Humbert. M. F. P.



Mme SOPHIE BRESCI, épouse de l'assassin du roi d'Italie, demeurant à Paterson, N.J.

Combrin, président des sociétés italiennes unies de cette ville, dit: "Des milliers de circulaires imprimées sur les presses d'un journal incendiaire des anarchistes de Hoboken, dont le propriétaire fut, dit-on, un ami intime de Bresci, sont distribuées parmi nos compatriotes. Les journaux italiens qui ont regretté la mort du roi sont attaqués dans ces circulaires qui ridiculisent toute marque de sympathie pour la famille royale, dénoncent le roi défunt, se réjouissent de sa mort et appellent son assassin un héros.

"Nous nous proposons de purger la colonie de l'élément anarchiste. Nous nous adresserons d'abord à la police, et si elle ne nous aide pas, nous nous chargerons nous-mêmes de l'affaire."

LES COMPAGNONS DE BRESCI

Rome, 1er. -- Hier, au cours de son interrogatoire Bresci n'a pas nié qu'il avait été désigné pour assassiner le roi Humbert. On croit que le crime a été organisé à Paterson (N.-J.) Un nommé Salvatore Quintavalli qui est revenu des Etats-Unis avec Bresci a l'accompagné à une réunion anarchiste, à Paris, a été arrêté à Marina, de l'Elbe. La police a trouvé sur lui des lettres et des photographies d'anarchistes. Anton Lamu-

AGITATION A MILAN

Les troupes consignées dans les casernes. -- On appréhende du désordre

Arrestation de deux compagnons de Bresci et de plusieurs anarchistes

qui est aussi revenu des Etats-Unis avec l'assassin, a été arrêté à Ivrea. Les arrestations font augmenter la rumeur en l'existence d'un complot. Le frère de Bresci, qui est lieutenant dans l'armée italienne, condamné de crime qu'il considère comme l'acte le plus lâche du siècle. Il n'a pas de nouvelles de son frère depuis longtemps et pensait qu'il était toujours aux Etats-Unis. Le parlement a été convoqué pour le 6 août.

On dit que la reine Marguerite se retirera à Stresa où elle vivra avec sa mère. Aujourd'hui des services sont célébrés à Monza et par toute l'Italie pour le repos de l'âme du Humbert.

AGITATION A MILAN

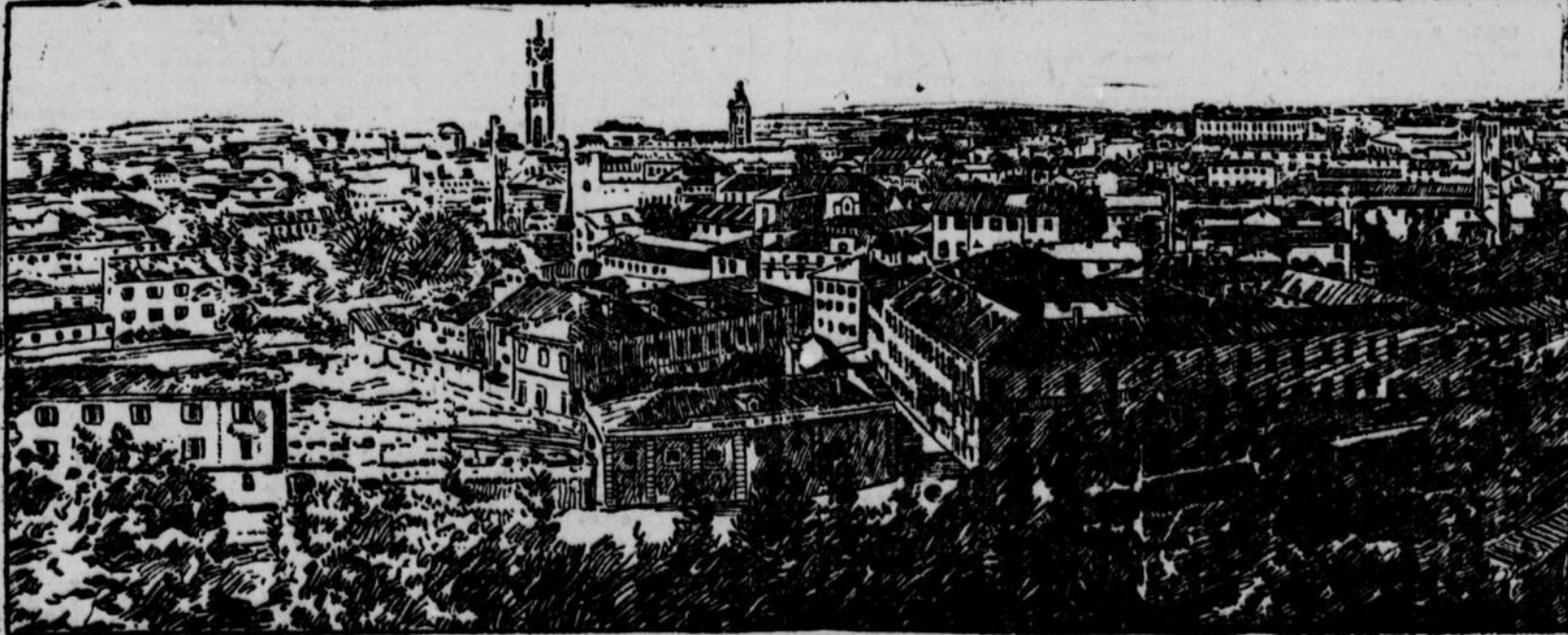
On signale une forte agitation à Milan. Les troupes sont consignées dans leurs casernes, prêtes à prêter main-forte à la police en cas de désordre. On a arrêté plusieurs anar-

chistes, et l'on s'attend à d'autres arrestations.

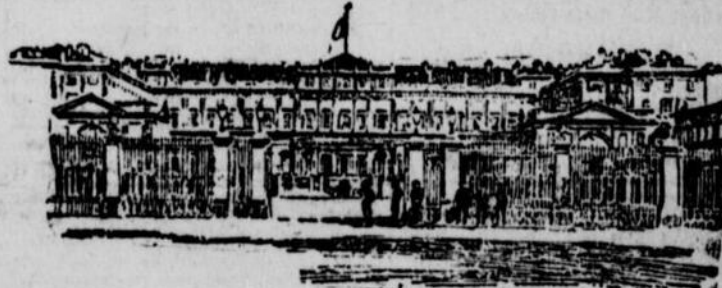
SERMENT D'ALLEGANCE

Rome, 1. -- Hier, au milieu des applaudissements du peuple, toutes les troupes italiennes ont prêté serment d'allégeance au nouveau roi. Le pays est, d'un bout à l'autre, parfaitement tranquille.

Une députation de sénateurs et de députés devait recevoir le roi Victor-Emmanuel, mais comme, con-



VUE GENERALE DE MONZA OU LE ROI HUMBERT A ETE ASSASSINE



LE PALAIS ROYAL DE MONZA

formément à l'étiquette de la cour, le voyage de Sa Majesté à Monza est strictement privé, ce projet a été abandonné. Pour la même raison les ministres ont décidé de ne pas aller à Naples.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 1. -- Hier, à la Chambre des Lords, le premier ministre Salisbury a proposé une adresse à la reine au sujet de l'assassinat du roi Humbert. Il a rappelé que, dans le cours de la seconde moitié du siècle, trois présidents de Républiques et deux monarques ont été assassinés. "C'est une chose terrible, dit lord Salisbury, que de contempler la profondeur de la sclérotesse humaine qui, sous la surface riante de la société, menace à brève échéance les destinées de cette société."

Le premier ministre a rendu hommage au caractère du roi Humbert, qui, dit-il, a travaillé sans relâche pour le bien de sa patrie et de son peuple. L'assassinat d'un tel homme ne peut être considéré comme étant une vengeance privée; ce n'est rien d'autre qu'un effet de cette soif morbide de notoriété qui est la cause de la malédiction de la civilisation moderne et a maintes fois poussé les hommes à commettre les crimes les plus atroces. Cela menace l'existence même de la société. Lord Salisbury a dit qu'il ne se proposait pas de parler des moyens de remédier à cet état de choses, mais qu'il n'avait jamais hésité à donner son opinion sur cette affaire. La société a erré par trop de clémence.

Le comte de Kimberley, libéral, a appuyé la motion qui a été adoptée par les deux chambres. A la chambre des Communes, M. A. J. Balfour, premier lord du Trésor et chef des conservateurs, a parlé dans le même sens que lord Salisbury, et sir Henry Campbell-Bannerman a appuyé la motion.



Le comte ENRICO MALATESTA, le chef reconnu des anarchistes qui ont assassiné le roi Humbert. Il a séjourné près d'un an à Paterson, New-Jersey et il n'est reparti que depuis six semaines lorsque Bresci a tué à coups de revolver le roi d'Italie.



Le rendez-vous des anarchistes à Paterson, New-Jersey, où l'assassinat de Humbert Ier a été décelé.

CE PAUVRE LUCIEN LARUE!

Lettre de M. l'abbé O'Leary, aumônier

M. l'abbé O'Leary a adressé la lettre suivante à notre ami, le Dr Léonidas LaRue, de Québec, à l'occasion de la mort de son fils Lucien: "Wynberg Hospital, Ce 27 juin 1900.

Dr Léonidas LaRue, Québec. Mon cher docteur,

J'ai le triste devoir de vous annoncer la mort de notre pauvre Lucien, arrivée, le 24 courant. Mais, d'un autre côté, j'ai la consolation de pouvoir vous assurer qu'il est mort en bon chrétien, muni de tous les sacrements qu'il a reçus d'une manière édifiante.

Le jour même de sa mort, j'avais passé plusieurs heures avec lui à diverses reprises. Il avait par intervalles sa pleine connaissance et réalisait parfaitement son état. Il s'est tout à fait résigné, et en retour le Bon Dieu lui a accordé une douce et paisible agonie.

Nous l'enterrons cet après-midi, avec les honneurs militaires. Il est mort de ces terribles fièvres

entréques qui pardonnent si peu souvent. Il y a eu lésion des intestins, puis congestion des poudrons. Je vous prie d'accepter l'expression de ma sincère sympathie. Bien à vous,

P. M. O'LEARY, ptre. Aumônier.

SERVICE DE SAUVETAGE

Le capitaine Taylor, du corps de sauvetage No 1, rapporte que dans le cours de juillet, son équipage a répondu à 41 alarmes, dont une par téléphone.

On a employé 25 couvertures imperméables, et on s'est servi de sept extincteurs chimiques. Au poste No 4, le dévidoir a répondu à 26 alarmes. Le corps de sauvetage a fait le même nombre de sorties. On a employé trente-sept couvertures et trois extincteurs.

JOUF MALHEUREUX

Un juif de New-York est arrivé hier soir à Montréal, en quête de son épouse qui aurait déserté le toit conjugal. La police a promis au New-Yorkais de l'aider dans ses recherches.

UNE LEÇON

Pour les cochers qui chargent plus que le tarif

M. Francis Martineau, marchand de rue Ste-Catherine, a porté une plainte en cour de recorder, hier, contre un cocher de fiacre nommé Joseph Lescarbeau, qui, lundi soir, lui a chargé 25 centimes de trop pour une course qu'il a faite. Monsieur Martineau a offert à Lescarbeau une somme de 85 centimes, ce qui représentait son tarif, mais le cocher a péremptoirement refusé ce montant, exigeant \$1.10.

M. Martineau a payé pour s'éviter des ennuis, mais, hier, il a traduit Lescarbeau devant le recorder Toirier qui l'a condamné à \$1 d'amende et aux frais, soit au total \$4.35.

Voilà une leçon qui devra avoir un bon effet sur un grand nombre de co-

SIX HEURES DE CELLULES

Albert Piquette et Wilfrid Lavellé, trouvés coupables de vol d'un morceau de charbon, ont passé six heures dans les cellules.

LA GRACE DE BAXTER

On parle de la solliciter auprès du gouvernement

On parle de faire signer des requêtes pour demander l'élargissement de James J. Baxter, condamné, le 31 mars dernier, à cinq ans de pénitencier, pour conspiration avec Ferdinand Lemieux, dans le but de frauder la Banque Ville-Marie. On s'appuierait pour faire cette demande sur le mauvais état de la santé du forçat.

AUMONIER DE ST-BENOIT

M. l'abbé Amédée Godin, à son retour d'Europe, dimanche matin, a pris sa nomination comme aumônier de l'Hospice St-Benoit Labre pour succéder à M. l'abbé Savaria, le nouveau curé de Lachine. M. Godin sera lui-même remplacé par M. l'abbé Vigoureux, comme aumônier du Mont La Salle, communauté des Frères de la Doctrine Chrétienne, à Maisonneuve.

ESCAPADE D'UNE PENSIONNAIRE

On annonce qu'une jeune fille de 13 ans a déserté le couvent de Winnipeg et qu'elle s'est réfugiée à Montréal.

TRIDUUM

Le pèlerinage des hommes de la paroisse de St-Pierre

C'est ce soir, à 7 1/2 heures à l'église St-Pierre que s'ouvrira le Triduum préparatoire au pèlerinage des hommes, qui doit avoir lieu samedi prochain, sous la direction des Pères Oblats. Les hommes et jeunes gens sont spécialement invités à y assister. Il y aura sermon et le chœur de chant de la congrégation des jeunes gens sera chargé de la partie musicale.

Après cet exercice, il y aura au presbytère assemblée du conseil de la Société de Tempérance pour régler tout ce qui concerne la réception des nouveaux membres dans la société. Cette réception aura lieu au Cap de la Madeleine. On y recevra aussi tous les enfants, ouvriers, qui voudront bien se présenter.

L'admission de ces enfants dans la Société des Précurseurs de la Tempérance ne sera que de 50 cts.

Les listes d'ex-voix continuent à arriver en grand nombre et tout fait pressager que les différentes organisations du pèlerinage auront un grand succès.

Le chœur de chant de la congréga-

tion des hommes qui doit chanter à Ste-Anne la messe solennelle de Communion à une répétition, hier soir, il continuera à en avoir presque tous les soirs, cette semaine. Les plus grande activité règne partout en sorte que l'on peut dire d'avance que le pèlerinage de St-Pierre sera l'un des plus beaux et des plus pieux de la saison.

VOL D'ARGENT

Un nommé Gerald Lallemand a été mis sous les verrous sous l'accusation d'avoir volé un portefeuille et une somme de \$30, la propriété d'une demoiselle Payant. Lallemand a comparu ce matin devant le magistrat Lafontaine et a protesté de son innocence. L'enquête dans cette affaire a été fixée à vendredi.

ASSOCIATION DES EPICIERS

L'assemblée mensuelle régulière de l'association des Epiciers de Montréal aura lieu demain, 2 août, à 8 heures, dans la salle du Monument National, 220 rue St-Laurent. On recevra le rapport du dernier piquenique.

CES BILLETS NON SIGNES

Le marchand qui les vend ne peut être inquiété, dit le chef de la sureté

On s'est ému dans certain quartier du fait qu'un marchand d'occasion de la rue Craig, avait fait venir de New-York des billets de la banque d'Etat de New-Brunswick, ne portant ni date ni signature. Questionné à propos de cette affaire de billets la chef de la sureté a déclaré que le marchand dont il est question ne peut être inquiété pour avoir vendu ces billets. D'ailleurs il a toujours eu la précaution de dire à ceux qui les achetaient qu'ils ne pouvaient les passer pour de bons billets de banque. Ces billets n'étaient vendus que comme des objets curieux. Presque tous les collectionneurs en possédant, paraît-il.

IMMIGRATION

Plus de 500 immigrants venus au pays par le Montfort sont passés par Montréal hier en route pour le Nord-Ouest. Ils ont fait le trajet de Québec à Montréal dans un convoi du Grand Tronc.

Leure de France

LA DISTRIBUTION DES RECOMPENSES AUX EXPOSANTS. — L'INCOGNITO DU SOUVERAIN BULGARE A PARIS. — VISITE D'ÉCHANGE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — UNE BELLE JOURNÉE. — LA REVUE DU 14 JUILLET. — VINGT MILLE HOMMES SOUS LES ARMES. — LA FORCE MILITAIRE DE LA FRANCE. — M. GEORGES LEYGUES REÇOIT SES INVITES A L'OPERA. — UNE MANIÈRE SOREUSE. — Juges qui se battent en chambre DU CONSEIL. — UNE SCÈNE HONTEUSE. — NOS ÉVÊQUES ET NOS MISSIONNAIRES. — ANECDOTE SUR LE MINISTRE DE CHINE A PARIS.

Service spécial de "La Patrie"

Paris, 24 juillet 1900.

A L'EXPOSITION

Les jurys de classe et de groupe de l'Exposition universelle ont conduit leurs travaux avec le plus grand zèle; quelques-uns les ont terminés; d'autres approchent de la fin; tous se hâtent de la façon la plus loyale, et l'on peut prévoir que les rapports seront rapidement terminés avant la fin du mois de juillet.

Le jury supérieur pourrait, dans ce cas, être convoqué dès les premiers jours du mois d'août, et comme sa tâche sera une œuvre d'ensemble n'exigeant pas des recherches de détail, il pourrait l'achever avant le 15 août. Cela fournirait à l'administration la possibilité de décerner le plus promptement possible les récompenses méritées par les exposants.

L'une des classes les plus importantes du jury des récompenses, la classe 39, celle dont le fait paraît en qualité de jury titulaire, a terminé hier même ses travaux.

Tout me permet de croire que la distribution des récompenses aura lieu vers la fin d'août, le 26 probablement.

LE PRINCE DE BULGARIE.

Paris possède en ce moment un souverain qui garde un strict incognito. Descendu avec sa suite dans un des grands hôtels de la rue de Castiglione, le prince de Bulgarie visite l'Exposition en amateur d'art éclairé, sans aucune pompe officielle, heureux de passer inconnu au milieu de la foule.

Cet incognito rigoureux ne fait pas l'affaire de tout le monde et les journaux annoncent à tort et à travers, que le prince fera ceci ou cela, alors qu'ils ne savent absolument rien et que la plupart du temps, ils sont tenus de démentir le lendemain ce qu'ils annonçaient la veille.

Une foule parisienne fort répandue, traite ainsi la "question du Prince Ferdinand".

"Cherchez le Bulgare!"

"La fameuse question du Bulgare, qui passionne les Parisiens il y a vingt ans, vient, grâce à l'Exposition, de trouver un regain d'actualité."

"Où est le Bulgare?" est, en effet, la question que l'on se pose chaque jour aux abords du pavillon de la Bulgarie, où des centaines de curieux attendent, avec une patience digne d'un meilleur sort, la visite du prince Ferdinand.

"Mais celui-ci reste obstinément invisible. Prenant son incognito très au sérieux, il se livre à de véritables ruses d'Apache pour dérouter les curiosités indiscrettes de la foule et se soustraire aux servitudes de l'étiquette."

"En ce moment-ci, Ferdinand est un prince heureux. Il s'est juré de ne reprendre que le même jour sa couronne, et ses ennemis!"

Malgré son strict incognito, le Souverain bulgare m'a fait le grand honneur de m'inviter à dîner un de ces derniers soirs, et, je puis dire, sans commettre d'indiscrétion, que S.A.R. très éprise de notre Exposition, la visite qu'il nous a faite, avec un soin tout particulier. Amateur d'art éclairé, savant de tout premier ordre, le Prince Ferdinand veut se soustraire aux formalités de l'étiquette des cours et consacrer tout son temps à l'étude des merveilleuses groupées de l'Exposition. Personne ne peut trouver à redire à cela et le devoir de tout homme de bien est de respecter l'incognito du petit-fils du Roi Louis-Philippe.

C'est aujourd'hui même, mardi, que le Prince quitte Paris. Avant de rentrer dans ses états, le souverain bulgare va faire une cure d'eau en Bavière.

Hier, lundi, le Prince Ferdinand et le Président de la République ont échangé leurs visites d'adieu.

LA FÊTE NATIONALE FRANÇAISE

A Paris, ainsi qu'en France et à l'étranger, d'après les dépêches reçues depuis 48 heures, la Fête Nationale du 14 juillet a été célébrée partout avec un éclat exceptionnel.

A Paris, le clou de la journée a été la magnifique revue des troupes sur l'hippodrome de Longchamps, au Bois de Boulogne.

L'hon. M. Tarte, M. Tarte et les nombreux Canadiens qui ont eu la bonne fortune d'assister à cette superbe manifestation militaire ne me démentiront certes pas quand je dirai qu'ils ont, les uns et les autres, emporté de cette belle journée un inoubliable souvenir.

A 2 h. 30, M. Loubet, en habit, suivi du général Bailloud, en grande tenue, et de M. Combarieu, en son uniforme de préfet honoraire, sort du palais présidentiel.

Les autres personnages, qui l'attendaient dans le grand salon d'honneur, lui font cortège.

M. Loubet monte dans la première voiture avec le ministre de la guerre et le général Bailloud.

Deuxième voiture: Le président du Conseil, et avec lui MM. Demagny, Combarieu et l'officier supérieur de l'Elysée.

Troisième voiture: Les officiers de l'Elysée.

Un escadron du 1er cuirassiers encadre les voitures.

Les voitures sortent de l'Elysée à 2 h. 25.

Quand, à 2 h. 50, le Président passe devant la Cascade, la foule, qui est très dense, le salue chaleureusement par ces cris: "Vive Loubet! Vive la République! Vive l'armée!"

Le canon tonne, le drapeau du moulin se hisse. Voici le Président sur la pelouse.

Les mêmes cris sont répétés.

M. Loubet gagne sa tribune au milieu d'une très belle ovation. Le général André, ministre de la guerre, monte alors à cheval, superbe et fort admiré dans sa tenue militaire et passe la revue des troupes. Quand il débile devant les tribunes, le public crie en masse: "Vive André!"

Près de lui se tient, très droit sur son très beau cheval, le général de division Brugère, gouverneur militaire de Paris. Son attitude est si belle qu'elle conquiert toute la foule et

qu'on crie: "Vive Brugère!"

Le général André va se placer juste en face de la tribune présidentielle, le général Brugère un peu à gauche.

L'escorte du ministre de la guerre est des plus brillantes. En tête, entourés des officiers de l'état-major du général André, deux Arabes attirent tous les regards par leur superbe prestance et leurs magnifiques costumes. L'un était le caïd Ali-bey ben Mihoub ben Chennouf, de la tribu des Beni ben Sliman et de l'Algerie; l'autre, le cheik Ben Hafs ben Mihoub, khalifa de la même tribu.

Puis venaient huit Arabes avec leurs bureaux blancs, précédant tout le reste de l'état-major du ministre.

Plus de vingt mille hommes de troupes ont pris part au défilé.

Debout, tête nue, le président de la République et tous les ministres assistent émus, charmés, à ce magnifique défilé, tandis que, au fur et à mesure de leur passage, les généraux de division, généraux de brigade, colonels, officiers de tous grades saluent de leur épée le chef de l'Etat, la tête immobile tournée vers lui.

Inutile de dire que l'Ecole polytechnique et l'Ecole de Saint-Cyr ont eu leur succès habituel.

Au passage du 29e bataillon de chasseurs, d'anciens chasseurs, sans doute, ont crié: "Vivent les vétérans!"

Et tout le temps, surtout au passage des musiques, a retenti le cri de: "Vive l'armée!"

Ce que j'ai moins aimé c'est le cri de: "Vive l'armée!" proféré sur l'air des "Lampions". Il prend alors un caractère de menace qui n'a rien à faire avec le sentiment que nous éprouvons tous, nous Français, quand nous croisons sans réserves: "Vive l'armée!"

Devant le colonel de Lastours marche militairement un chien noir, le chien de rigueur.

Il y en a au moins un à chaque revue.

Ah! voilà les nouvelles pièces! crié quelqu'un.

L'artillerie est en train de passer, roulant effectivement ses nouveaux canons, qui ne ressemblent pas du tout aux anciens. Ils ont sous la gueule un support spécial et sont d'une belle couleur ardoise.

— Vive l'armée!

Et ce cri, que nous aimons tous quand il sort vraiment du cœur sans passer par l'air des "Lampions", deviendra unanime à la fin de cette magnifique journée. Ministres, députés, sénateurs, public, tout le monde avec raison s'écrit: "Vive l'armée!"

A cette revue qui est, malgré ses fatigues, la vraie fête de l'armée. A ces cris s'ajoutent ensuite les cris de: "Vive Loubet! Vive André!"

A quatre heures 1/2, la revue était terminée, laissant à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister une vivante impression de la puissance militaire de la France.

Malgré les fatigues pronostiquées de certains échafauds de la politique, la journée du 14 juillet s'est passée à Paris comme dans les départements sans le moindre désordre. Au Canada, chacun se réjouira en accueillant la nouvelle avec plaisir, j'en ai la certitude.

FASTUEUSE RECEPTION

Avant-hier dimanche, le ministre de l'Instruction Publique et Mme Georges Leygues recevaient leurs invités à l'académie nationale de musique.

Voici quelques-uns des noms du programme de cette représentation de gala, telle qu'un ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de France peut seul en donner à ses hôtes:

Ouverture de "L'estocq" (Auber)

"Sigurd", 3e acte (Ernest Reyer)

Sigurd MM. Courtois

Günther MM. Rnaud

Brunehilde Mlle Bréval

"Bérénice", 4e acte (Racine)

Titus MM. Paul Mounet

Antiochus Mmes Fenoux

Bérénice Mmes Bartet

Phénice Mmes Delval

"Faust", 3e acte (Gounod)

Faust MM. Vaguet

Méphistophélès Mmes Delmas

Marguerite Mmes Akaké

Siebel Mmes Agassol

Marthe Mmes Beauvais

"Ruy Blas", 5e acte (Victor Hugo)

Ruy Blas MM. Mounet-Sully

Don Salluste Paul Mounet

La Reine Mlle Branda

"Le Cid", ballet (Massenet)

Mlle Zambelli, M. Vasquez, Mlle H. Régner, J. Régner, Viollet, Blanc, Gallay, Beauvais, G. Couat, Parent, Charrier, Morlet, Boos, Barbier, Fernier, MM. Stibb, Régner, Javon, Férouille, Baron.

Comme on peut s'en rendre compte par le simple énoncé que je viens de faire des noms des artistes qui ont pris leur concours à cette représentation de gala, il n'y a pas de pays au monde où l'on puisse donner une soirée plus belle dans un cadre plus merveilleux.

Depuis vingt-cinq ans que j'habite Paris, j'ai vu certes beaucoup de belles choses, mais jamais en toute franchise que je dois au très aimable M. Georges Leygues, une des plus complètes émotions d'art que l'on puisse éprouver.

En sus de rares privilèges, les invités du ministre et de Mme Georges Leygues étaient les artistes français et étrangers présents à Paris, les membres des jurys internationaux des Beaux-Arts, des Arts décoratifs et de l'Enseignement public, les membres du corps diplomatique et les bureaux des deux Chambres.

BATAILLE HOMERIQUE.

Le premier président de la Cour d'Appel de Paris, M. Forichon, vient de se rendre à Sens pour diriger lui-même une enquête d'un genre tout nouveau: les juges de ce tribunal s'étaient battus en Chambre du Conseil!

Voici, au surplus, comment les choses ont été racontées par le président du tribunal lui-même, M. Moussu. A un de nos confrères qui a fait le voyage de Sens pour aller l'interviewer: "J'ai seize années d'exercice à Sens, dit M. Moussu. Je fus huit ans juge d'instruction et, depuis huit ans, je préside le tribunal de cette ville. Mes rapports, jusqu'en ces der-

nières années, furent toujours excellents, non seulement avec les magistrats, mais aussi avec les officiers judiciaires. L'entente, si ce n'est la mauvaise volonté de l'un d'eux, vint tout gâter, tout détruire. Il s'agit de Me Gravier."

Me Gravier plaiderait dans une affaire de succession — une affaire de testament. Je ne rendis pas les ordonnances qu'il sollicitait: de là le début de la campagne. Ce fut fantastique! Référé, appels, instances, oppositions, procès personnels, tout fut mis en jeu. C'était une guerre incessante, sourde, mais le moindre sans trêve ni répit, sans le moindre répit, une guerre interminable, toute faite d'écritures, de papiers timbrés et d'assignations. Cela dura deux ans."

Entre temps, et bien qu'il m'en coûte de le dire, la politique s'était mise de la partie. Me Gravier s'était agité en ville et affichait des opinions que je ne partage pas — non pas parce que je suis fonctionnaire de la République, mais simplement parce que les républicains n'ont pas à mes idées persévérantes. Ce fut la fin idéale, l'éclatante, de toute cette malheureuse affaire. Le parquet et les juges du tribunal eurent devoir approuver les déclarations de Me Gravier, et voici ce qui arriva:

"L'avocat m'accusa d'avoir rédigé une plainte déposée contre lui par l'un de ses clients et, de ce fait, de signer au civil devant le tribunal de Sens, me réclamant 50,000 francs de dommages-intérêts. L'affaire devait débiter le 5 juillet à midi. Naturellement, je n'y allai pas."

Travaillant dans mon cabinet et croyant à un renvoi, je dis à l'huissier de me prévenir immédiatement après l'appel de la cause, à seule fin d'aller reprendre la direction de l'audience. Hélas! il n'en fut pas ainsi!

"Au bout d'un quart d'heure, on vint me prévenir que les magistrats délaissent m'entendre. Je me rendis donc dans la salle du conseil. Juges, procureur de la République, substitut et greffier étaient réunis, attendant le demi-cercle autour duquel se réunissent les juges."

"Ce fut un greffier qui parla le premier. Il protestait contre une observation de procédure que j'avais cru devoir faire. Le procureur le soignait. Il vint même vers moi, menaçant, me parlant à un doigt du visage, me sommant violemment de revenir sur mes déclarations. J'essayai d'écarter le procureur qui, certainement, n'était plus maître de lui. Il riposta par un coup. Ce fut la bagarre. Juges et greffier vinrent à la rescousse. Je fus jeté à terre, frappé, injurié, blessé au visage, tandis que les épithètes les plus ordurières m'étaient adressées. Lorsqu'il me fut possible de me relever, je rentrai chez moi pour me faire panser. Vous connaissez la suite. M. le premier président est venu hier. M. le ministre a une enquête approfondie et il ne reste plus qu'à attendre la décision du ministre de la justice."

Quand le résultat de l'enquête que dirige actuellement M. le Premier Président Forichon sera terminée, je ne manquerai pas de la faire connaître aux lecteurs de la "Patrie".

Cette bataille homérique entre magistrats d'un même tribunal est heureusement unique dans nos annales judiciaires, et se fait remarquer à elle-même un retentissement énorme dans tous les pays civilisés.

UNE AIMABLE VISITE.

J'ai eu la gracieuse surprise de recevoir dimanche dernier, au moment où je terminais mon compte rendu de la Revue du 14 juillet, — la visite de M. Louis V. Filteau, surintendant du département de la composition de la "Patrie".

Nous avons naturellement beaucoup causé de la "Patrie". De l'Exposition, des personnes amies du Canada et de France.

J'ai été charmé de faire la connaissance de M. Filteau, et son amabilité naturelle m'a tout à fait conquis: je suis heureux de pouvoir le dire dans un journal où il est aussi aimé qu'apprécié.

YU KENG.

Dans un dernier "Lettre de France", je vous racontais la frousse épouvantable dont avait fait preuve la famille du ministre de Chine à Paris, lorsque M. Delcassé, notre ministre des affaires étrangères, l'avait fait mander à son cabinet, au quai d'Orsay.

A propos de ce même Yu-Keng, devenu subitement célèbre, voici une autre histoire du même genre qui lui est advenue il y a deux ans.

Au mois de décembre 1898, Yu-Keng, après avoir passé trois années au Japon comme ministre plénipotentiaire, rentrait en Chine, d'où il devait repartir au mois de juillet suivant. Durant cet espace de six mois, il fut dérangé par diverses reprises à l'impératrice. On lui faisait un crime de posséder un piano et d'en laisser jouer à ses filles; de recevoir chez lui les étrangers; et de faire bâtir sa nouvelle maison à l'euro-péenne. L'é-mo-né ne connut plus de bornes lorsque Yu-Keng, pour inaugurer sa nouvelle demeure, lança des invitations à la colonie étrangère pour une soirée qui devait avoir lieu le 24 juin 1899.

L'avant-veille de cette fête, l'impératrice fit appeler Yu-Keng au Palais. Grande émotion dans son entourage, qui ne soupçonnait pas le but de cette convocation.

Selon une très ancienne habitude les affaires se traitent au Palais de grand matin. Le 23 juin, à quatre heures, Yu et sa famille étaient levés. Le ministre embrassa sa femme et ses enfants avec la crainte de ne plus les revoir; mais aucun d'eux n'aurait osé, à ce moment, le détourner de son devoir, quelque angoissant que fut la convocation impériale, après les dénégations envoyées au Palais.

L'alarme fut grande, mais dura peu. Une heure plus tard, Yu revenait au milieu des siens. L'impératrice, rendant hommage à ses mérites, venait de le nommer ministre à Paris.

On ne sera pas surpris que Yu-Keng ait reçu ces jours derniers avec une très vive émotion la convocation d'avantage c'est de penser que le gouvernement français continue à traiter avec une rare mansuétude le représentant d'un pays où les Européens et les catholiques sont massacrés comme des lapins dans une garnison les barbares et sanguinaires compatriotes de Yu-Keng.

D'un bout du monde à l'autre, les hommes de bien se réjouissent de voir Yu-Keng et l'amiral Potier ont fait rendre gorge aux féroces chinois. Puisque ce moment ne pas se faire trop attendre!

MAURICE DE LA FARGUE.

LE CANADIENS DES ETATS-UNIS

La XVème convention des Canadiens-français du Connecticut les 26 et 27 septembre à Putnam—Une dent perce sous la langue d'un homme.

(Correspondance spéciale)

Fall-River, 1.—Le conseil suprême de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique se réunira à New-Bedford le 2 août, dans le but de faire les derniers préparatifs pour la constitution civile de la société dans le Massachusetts. L'assemblée recevra un délégué de l'A. C. F. A. de Chicago, qui a manifesté le désir de parler de fusion avec l'Union St-Jean-Baptiste. L'assemblée sera suivie d'un banquet à la salle de l'Union Oubliée, rue Bowditch. Des discours seront prononcés par le chapelain suprême, l'abbé Napoléon Leclair, de Woonsocket; le président, Edouard Cadioux, de Holyoke, le secrétaire, J. A. Caron, M. A. Magnan, de Chicago, délégué de l'A. C. F. A., et E. Boivin, de Fall River, et plusieurs autres.

—L'avocat Dubouche et le docteur Collet sont revenus d'un voyage de deux semaines au pays natal. Ils sont allés jusqu'à Québec et ont fait une excursion de pêche au lac Savage. —La société St-Antoine de la paroisse Notre-Dame a donné un grand souper dimanche soir dans la salle St-Joseph, au nouveau collège, au profit des œuvres paroissiales. Les sociétés de la ville avaient été invitées et plusieurs y ont assisté.

—Le conseil St-Antoine, la compagnie militaire de la société du Sacré-Cœur, précédés de la "infanterie américaine", sont venus rencontrer les visiteurs et les ont escortés jusqu'à la salle, passant par les rues Pleasant, Eastern et Bassett. Les sociétés étaient le Cercle Montcalm, capitaine S. Guinond; Garde Napoléon, capitaine Henri Bernard; Garde d'Honneur, légion des Patriotes, capitaine Emile Lebel. La société St-Antoine était commandée par M. R. Godreau, son président, et celle du Sacré-Cœur par M. L. J. Rioux.

A la salle, les sociétés ont été reçues par le curé Prévozt, qui leur a souhaité la bienvenue. Le souper a eu lieu ensuite. Il y avait environ 1000 personnes présentes. Le comité d'organisation de cette belle fête était formé par MM. Rodolphe Godreau, F. X. Fiola, Fernand Dumaine, Horace Raiche, Rodolphe Moreau, Edouard Desbrières, Alix Viens, Joseph Parent et Omer Duchard.

—La cour St-Anne, Forestiers Catholiques, s'est rendue en corps à l'église Ste-Anne dimanche matin, musique en tête, pour faire bénir sa nouvelle bannière, faite par Mlle Alphonsine Thuet. Il y a eu messe solennelle par l'abbé Louis F. Côté et sermon par le Rév. P. Dallaire qui a, aussi, fait la bénédiction de la bannière.

—Le P. Mussey, vicaire à St-Roch, a été appelé par l'évêque à faire partie du corps de prêtres chargés de prêcher des retraites dans le diocèse. Il a fait ses adieux à sa paroisse hier. Il sera remplacé temporairement par l'abbé Théophile Blais, du Vermont. Le P. Mussey laisse de nombreux amis à Fall-River.

Putnam, Conn., 1.—Le comité exécutif de la prochaine convention des Canadiens-français de l'état du Connecticut, qui aura lieu les 26 et 27 septembre, vient de lancer la proclamation suivante.

Chers compatriotes:

Nous éprouvons un vif plaisir à vous réunir de nouveau pour le quinzième congrès d'Etat qui sera tenu dans la petite ville historique de Putnam.

Comme dans les années précédentes, vous êtes invités à venir délibérer sur les questions de notre race sur cette terre américaine.

La population franco-canadienne de ce pays compte déjà pour quelque chose, et nos nationaux doivent sentir qu'ils ne sont pas des étrangers dans un pays qui doit son indépendance à nos aïeux.

Il est bon de se rappeler, chers compatriotes, que sans le secours de la France, notre mère-patrie, les Américains n'auraient pas pu secouer le joug britannique. Les noms de Lafayette, Rochambeau, et de Grasse sont inséparablement liés à celui de Washington.

Nous serions fiers à titre de descendants français d'entendre rappeler, par la voix d'orateurs distingués, la valeur et l'héroïsme de nos ancêtres.

Nous invitons donc tous nos compatriotes à venir retremper leur patriotisme à Putnam. Que tous les centres et les sociétés y soient représentés, et que notre mot d'encouragement et de ralliement soit: "Nous y serons!"

Les questions suivantes qui sont de la plus haute importance, seront discutées à ce congrès:

1.—La Naturalisation. — Afin d'améliorer notre sort dans notre patrie d'adoption, il est bon de faire comprendre à nos nationaux les avantages de la naturalisation, et que c'est le seul et unique moyen d'y arriver.

2.—La langue française. — L'étude au foyer et à l'école.

3.—L'importance de nos sociétés de bienfaisance et la fédération.

4.—Le Canadien aux Etats-Unis. — Son devoir.

5.—L'utilité de nos conventions. — Reconnaissant la nécessité des conventions d'Etat, nous nous occupons de savoir s'il est avantageux d'avoir des conventions générales.

6.—La presse. — Toujours prête à nous défendre quand nous sommes attaqués, lui donnons nous l'encouragement qu'elle mérite?

Seront admis à ces délibérations: 1. Les délégués des paroisses catholiques; 2. Les représentants de la presse et, officio, les membres du comité exécutif. 3. Trois délégués de chaque paroisse, des associations bienfaisantes, littéraires, dramatiques, de tempérance, etc., en un mot, trois délégués de chaque groupe canadien-français catholique, régulièrement organisé.

La convention s'ouvrira à 9 heures du matin par une messe solennelle, à l'église Sainte-Marie, rue Providence. Les délibérations auront lieu à la salle Saint-Jean-Baptiste, rue Providence.

Nous prions humblement nos sociétés, dont les moyens pécuniaires sont limités, de contribuer comme par le passé la somme de \$6.00, pour défrayer les dépenses de la convention proprement dite; mais les frais de transport, etc., seront encourus par le comité local de la société Saint-Jean-Baptiste.

Une copie des lettres de créance devra être adressée avant le 15 septembre prochain au secrétaire, Napoléon Jetté, boîte 929, Putnam, Conn., afin de permettre au comité de vérifier ces lettres et d'économiser par ce moyen un temps précieux.

Les contributions pourront être envoyées à M. le trésorier, L. P. Lamoureux, North Grosvenordale, Connecticut.

A Putnam, donc, les 26 et 27 septembre prochain.

Le comité exécutif — L. Aimé Beaudrault, président; Hector Duvert, vice-président; docteur C. J. Leclair, 2e vice-président; Napoléon Jetté, secrétaire; docteur L. O. Morasse, secrétaire adjoint; L. P. Lamoureux, trésorier; L. J. Perreault, trésorier adjoint; L. J. Tétrault, sergent d'armes.

WOONSOCKET, R. I.

M. Clément Gaulin, de la rue E. School, croix, la semaine dernière, que sa vie touchait à sa fin, car il avait de la difficulté à parler. Il lui semblait qu'une tumeur lui pressait sous la langue. Vu son âge avancé, il était découragé. Il résolut enfin de subir une opération chirurgicale, et il fit appeler le Dr J. C. Maranda. Celui-ci fit l'examen de la bouche de M. Gaulin et il découvrit une dent qui poussait au centre de la bouche au-dessous de la langue. Le chirurgien fit l'extraction de la dent et M. Gaulin est depuis lors joyeux et plein de santé. La dent extraite mesurait trois quarts de pouce de longueur. Elle était usée et il était évident qu'elle avait été enfoncée dans l'alvéole de la mâchoire et qu'avant le temps elle s'était dirigée à l'endroit où elle a été découverte ces jours-ci.

A ARCTIC CENTRE, R. I.

Arctic Centre, R. I. — Dimanche soir, à un lieu un soir de surprise chez M. Joseph Protin à l'occasion de son départ pour l'Europe.

Les membres du chœur de chant de Ste-Cécile, au nombre de 17, ont présenté à M. Protin, leur confrère, une magnifique chaîne en or et un bincle d'une merveilleuse beauté.

M. Eugène Henry fit le discours de présentation et M. Eusèbe Clairoux a fait le discours de circonstance. M. Ap. Lanoie lui présenta la chaîne et M. Louis Barrette les bincles. M. Louis Protin répondit en termes heureux. Il leur dit que le souvenir de cette soirée restera gravé au fond de son cœur et il les pria de passer la soirée avec lui. On s'amusa de bon cœur. La soirée fut des plus agréables. Il y eut du chant et des rafraichissements de toutes sortes ont été servis jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

M. J. Protin est parti mardi soir pour New-York où il prendra le "Westerland" à destination de Anvers, Belgique. Ses nombreux amis lui souhaitent un heureux voyage et un prochain retour.

A CHICAGO

</

LA PATRIE

MONTREAL, 1 AOUT 1900

LA QUESTION DES JUGES

Nous avons attaqué hier au sujet du bill des juges la prétendue objection des torys à l'effet que le gouvernement Laurier aurait amoné la loi de 1898 dans le but d'empêcher les juges de campagne de venir siéger à Montréal et de rendre par là nécessaire la nomination de nouveaux juges.

Or, la loi a été amendée parce que, — c'est triste à avouer, — des juges se livraient à des abus et faisaient payer au gouvernement des sommes exagérées. C'est l'auditeur général qui a découvert le pot aux roses. Il a été échangé des correspondances avec le ministre de la justice à ce sujet en 1897 et le résultat fut la législation de 1898.

Voici, entre autres, une lettre de l'auditeur général au ministre de la Justice :

Bureau de l'Auditeur Général, Ottawa, 12 juin 1897.

Monsieur, — Je dois attirer votre attention sur les comptes pour allocations de voyages des juges X, Y, Z, de la cour supérieure de la province de Québec pendant l'exercice courant. Il paraîtrait d'après ces comptes que les juges en question ont demandé le paiement pour des jours pendant lesquels il n'y a pas de preuve qu'ils aient été absents de leurs demeures pour tenir la cour ailleurs. D'après la manière que je comprends la loi — S. R. C. ch. 338, art. 13 — un juge de la cour supérieure lorsqu'il assistera comme juge à toute cour tenue ailleurs qu'à l'endroit où il doit résider, aura l'allocation de voyage autorisée par le statut.

Dans les cas sur lesquels j'ai attiré votre attention, il paraîtrait, d'après les comptes qui m'ont été envoyés, que les juges réclamaient dans tous les cas le bénéfice ne s'attachant qu'à la cour du banc de la cour, celui d'au moins trois jours d'absence à chaque occasion où il est tenu une cour à tout autre endroit qu'à celui de la résidence. Par exemple le juge Z dans son état compte pour le mois d'octobre 1896 demande \$18 chacune pour trois cours tenues le 10, le 11 et le 31 respectivement, bien qu'il ne prétende point dans le compte avoir été absent de sa résidence sauf pendant les jours où il a tenu la cour.

Le juge X, de Montréal, fait une demande explicite pour "le jour avant et le jour suivant" dans tous les cas, que la cour ait été tenue dans le voisinage immédiat de Montréal ou à la distance d'un voyage d'une journée. Le juge Y, demande presque invariablement pour trois jours d'absence de sa résidence pour chaque séance inscrite à son compte, sauf lorsqu'on ce faisant il y aurait double demande pour le même jour. D'après son compte de septembre 1896, il a tenu une cour à Montréal pendant "dix-sept" jours de ce mois, mais il a retiré l'allocation pour "trente-un" jours.

Comme vous admettez qu'un juge de la cour supérieure assistant comme juge à toute cour tenue ailleurs qu'à l'endroit où il doit résider, a droit d'après le statut à \$6 par jour, pour les jours seulement qu'il aura été nécessairement absent de sa résidence, il me semble que l'on devrait demander aux juges qui ont envoyé les comptes sur lesquels j'ai attiré votre attention des explications sur leurs demandes apparemment irrégulières.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL, A. G.

Au sous-ministre de la justice.

Nous avons remplacé dans ce document le nom des juges par des lettres majuscules, afin qu'on ne nous lance pas l'imputation que nous voulons attaquer certains magistrats bien connus.

De même que ci-après nous omettons encore le nom des juges, nous contentons de publier simplement le montant que quelques-uns d'entre eux ont touché en frais de voyage et d'en prouver l'exagération.

En 1895-96, trois magistrats de districts ruraux se sont fait payer respectivement \$2,040, \$1,794 et \$1,506 pour venir siéger à Montréal.

En 1896-97, les mêmes ont touché \$1,626, \$1,218 et \$1,068 pour les mêmes services.

En 1898, leurs comptes pour la même fin se sont élevés à \$1,641, \$1,182 et \$1,428.

En 1897, un magistrat de Montréal fit \$2,112 en cachets.

Nous n'avons cité que quatre juges, parce que nous tenions à mettre en regard les comptes les plus élevés.

Ces comptes exorbitants ouvrirent les yeux de M. McDougall et il y avait de quoi.

Prenez, par exemple, le compte de \$2,040 du juge X en 1895-96. Voici un magistrat à qui la loi accordait \$6 par jour pour chaque jour qu'il siégeait à Montréal. Si nous divisons par 6 le montant qu'il a reçu, nous trouvons qu'il a dû siéger 340 jours, puisque 340 jours à \$6 font \$2,040.

Comment a-t-il pu siéger 340 jours, lorsqu'il n'y a pas 175 jours juridiques à Montréal ?

En effet, à strictement parler, il n'y a que 134 jours juridiques à Montréal. Voici : des 365 jours qui composent l'année, il faut rayser 52 dimanches, 52 samedis, 82 jours de vacances — du 20 juin au 10 septembre — 15 jours, de la veille de Noël au lendemain des Rois, 5 jours à Pâques, et 6 jours non juridiques de par la loi.

Par ce calcul, il ne reste plus que 134 jours juridiques à Montréal et cependant le juge X fait payer pour 340.

Faites ce petit travail de division pour les autres juges et vous arriverez à un résultat analogue.

L'attention du gouvernement ayant été attirée sur pareils abus, M. Laurier et ses collègues ne pouvaient faire autrement que d'amender la loi

de façon à protéger la caisse publique contre les appétits de la magistrature.

Une bonne preuve que le gouvernement a agi sagement et conformément à l'intérêt public en amendement la loi de façon à réprimer ces regrettables abus, c'est le tableau suivant indiquant, en total, ce qu'ont coûté les frais de voyage des juges dans les cinq dernières années :

En 1894-95	\$17,334
En 1895-96	18,306
En 1896-97	17,980
En 1897-98	16,300
En 1898-99	12,226

On voit par là que l'amendement de 1898 a fait baisser les frais de voyage de cinq à six mille piastres.

Le ministre Laurier n'a donc pas créé d'obstacles pour empêcher les juges de campagne de venir siéger à Montréal ; il a tout simplement décrété que ces messieurs ne pourraient venir siéger dans la métropole que sur une convocation écrite et qu'il ne faudrait plus "taper" le coffre public.

Comment les torys peuvent-ils bien soutenir que l'amendement de 1898 a été fait dans le but de provoquer la nomination de trois nouveaux juges ?

Les torys d'Ottawa, sous la direction des Bergeron, Casgrain, Landry & Cie, ont tué la mesure que leur avait envoyée la province de Québec, appuyée sur la constitution qui a remis aux pouvoirs locaux l'organisation et l'administration de la justice. Ils avaient invoqué comme principaux motifs de leur attentat à nos droits les deux objections que nous avons démolies par nos articles d'aujourd'hui, d'hier et de lundi.

Le toryisme reste avec une infamie sur les bras.

LE GOUVERNEMENT AGIT

Parce qu'un fonctionnaire du dixième ordre est accusé d'avoir commis telle ou telle mauvaise action, il faut que certains turlutres aient comme des paons et disent que c'est le gouvernement lui-même qui a fait le coup !

Un journal du matin publie à grand renforts de titres qu'une terre du Manitoba a été vendue à trop bon marché par l'agent local.

Et bien, il y a même trois semaines que M. Smart, le sous-ministre de l'Intérieur, s'occupe de l'affaire. Le département s'en est préoccupé aussitôt qu'il a été prévenu, et si l'on découvre matière à une enquête, le coupable sera recherché et puni.

Qui est-ce qui n'est pas satisfait ?

DOUBLE JEU

M. Milton Macdonald, organisateur en chef du parti tory dans la province de Québec, parlant, dimanche, à St-Simon de Bagot, a blâmé le gouvernement Laurier d'avoir envoyé des volontaires au Sud-Africain et d'avoir dépensé quatre millions dans la guerre contre les Boers.

Or, dans toutes les provinces anglaises, le grand cri de guerre des torys, c'est que M. Laurier n'a pas envoyé assez d'hommes au Transvaal, n'a pas dépensé assez d'argent et fait verser assez de sang dans cette terrible guerre, et Sir Charles Tupper a même préché que nous aurions dû payer tous les frais de notre participation au conflit africain.

Clarke Wallace aurait voulu qu'on envoyât 20,000 hommes en Afrique, et M. Bergeron, parlant, un jour, dans les Provinces Maritimes, à un auditoire anglais, favorisait une expédition de 10,000 hommes.

Voyez-vous le double jeu des torys ?

LE MILITARISME AUX ETATS-UNIS

On entend souvent des journaux clamer contre le fardeau du militarisme en France, en Allemagne, en Russie.

Or, le "New-York Journal" déclare que les Etats-Unis sont plus affligés que ces pays européens, puisque les crédits du département de la guerre à Washington pour 1901, s'élèvent à \$207,502,543.22, tandis que, dit-il, le budget de la guerre n'est que de \$125,000,000 en France, et que de \$140,000,000 en Allemagne et que de \$148,000,000 en Russie.

En 1896, la République américaine ne dépensait que \$23,252,603 pour son armée seulement ; en 1900-1901, l'armée lui coûtera \$114,220,005.55.

Chose extraordinaire, les Etats-Unis ont été obligés de payer deux fois plus que la France, six fois plus que l'Italie et 17 fois plus que la Turquie pour le militarisme.

Le militarisme paraît être le plus gros péché de l'administration McKinley.

DEFECTUOSITE OU DANGER

Depuis longtemps le ministère de la milice recevait de la part des parents inquiets des demandes de renseignements au sujet de volontaires servant dans le contingent d'Afrique.

Ces personnes représentaient que depuis longtemps elles n'avaient pas reçu de réponse à leurs lettres.

En conséquence, le ministre fit établir au colonel Otter, le 20 courant, pour avoir des informations à cet égard. Le colonel répondit par une dépêche datée de Johannesburg, le 20, disant qu'il ne pouvait attribuer ces retards qu'à une défectuosité dans le service de la poste.

Dans les cercles militaires on pense que la raison véritable est que le service par courriers a été arrêté après l'entrée des Anglais à Pretoria, par suite des dangers de la route exposée aux coups de main des Boers, qui ont coupé les communications sur les derrières de lord Roberts.

LE SENAT AU CANADA ET EN AUSTRALIE

Le peuple d'Australie, en se donnant une constitution, a eu le bon sens de ne pas faire du sénat un corps irresponsable dont les actes demeurent incontrôlables. A l'exemple de celui que nous subissons en Canada.

Mais aussi, en Australie, le peuple a été consulté pour approuver les conditions de la nouvelle constitution, et l'on peut dire que c'est le plus pur esprit démocratique qui a inspiré les Constituants eux-mêmes.

Bien différente a été la méthode suivie en 1864, 66 et 67 par nos représentants qui, en l'occasion ne représentaient que leurs ambitions visées. Les termes de l'union fédérale furent arrêtés non seulement en l'absence de toute approbation du peuple, mais en opposition directe avec les vœux clairement exprimés par les Bas-Canadiens dans des réunions publiques.

Les auteurs de la Confédération canadienne ont arrêté la constitution du sénat dans un esprit purement monarchique ; ils en ont fait un souverain collectif absolu, avec autorité sur la Chambre des représentants, directement choisis par l'électorat.

Or, les corps non responsables au peuple sont, en général, les adversaires des droits de la démocratie. Il est impossible qu'il en soit autrement avec les défauts de la nature humaine.

Le sénat d'Australie est électif, et ses pouvoirs sont très restreints ; tout ce qu'il peut faire, en pratique, c'est d'obliger la Chambre des députés à réexaminer quelques projets de loi importants, et, en certains cas, à forcer un appel au peuple.

Notre sénat canadien, et par lui le gouvernement et la Chambre des représentants, le pays lui-même, sont dans la main de sir Macdonald-Towle, un ancien chef de cabinet qui n'a jamais tenu son autorité du peuple du Canada, qui a été trahi et déposé par

les nations voisines, et qui, se frotant les mains quand vous vous disputez, des nations disent : Laissez faire les Français, ils se consumeront dans leurs divisions.

Plus loin, l'archevêque de Saint-Paul s'écrit :

Et vous, jeunes Français, sortez dans le grand chemin de la vie ; le salut de la France est supérieur. Et je la prends telle que je la vois et son salut, c'est la règle suprême de ma conduite.

Ces paroles vibrantes ont soulevé dans l'assistance un tonnerre d'applaudissements.

Après Mgr Ireland, le R. P. prieur d'Excellence s'est levé ; il a remercié en excellentes termes le sympathique prélat américain des paroles qu'il avait prononcées. Il salue "cet évêque américain qui, dans ces pays d'outre-mer, où on n'aime plus seulement la liberté, mais la liberté des autres, a donné au monde cette démonstration que les Français ne s'enferment pas dans les formules politiques, qu'ils n'ont pas peur de la liberté."

Et, s'adressant à Mgr Ireland, l'orateur poursuit :

Vous, Monsieur, qui avez été choisi entre tous par le premier magistrat des Etats-Unis pour l'accomplissement de cette grande mission : peuples par le souvenir des gloires et des épreuves communes du passé, ah ! laissez-moi vous dire, au nom de toute notre gratitude comme patriotes et catholiques.

A la suite de cet exorde longuement applaudi, le prieur a prononcé un discours sur "la force morale ou la recherche d'une idée."

M. Hugh Graham, Jos Royal et Milton Macdonald veulent que le Canada soit gouverné par un Sénat irresponsable.

Ces bons torys sont nés pour la servitude.

Sir Charles Tupper s'embarque le 9 courant pour revenir au Canada. En septembre, il se propose de faire une campagne à travers l'Ontario.

On croit que le gouvernement d'Ottawa restera sourd aux requêtes qu'on fera signer en faveur de l'élargissement de Baxter.

L'organe français de M. Graham a pris M. Richardson, député de Lisgar, sous sa protection.

Voilà un homme en fort mauvaise compagnie.

La "Gazette du Canada" publie un article ministériel donnant effet aux articles de l'acte de 1899, amendement l'acte du territoire du Yukon, qui ordonne l'élection de deux membres au Conseil du Territoire.

On prétend avoir appris à New-York la raison de certains pourparlers de M. Hays, général du Grand-Tronc, avec les maîtres de la ligne en Angleterre, et à propos desquels on a dit que M. Hays allait se retirer de la compagnie après l'expiration de son engagement de cinq ans.

Le contrat en question expire au mois d'août, mais M. Hays restera au service de la compagnie du Grand-Tronc.

Un journal de New-York dit qu'au printemps dernier M. Vanderbilt offrit à M. Hays la gérance d'une des lignes. M. Hays était disposé à accepter. Mais la compagnie du Grand-Tronc, ayant appris la chose, fit des offres si alléchantes à M. Hays que celui-ci décida de rester à son service.

M. Vanderbilt n'a pas renouvelé ses tentatives.

ECHOS

UN GENERAL A SON AFFAIRE. Le nouveau commandant de la milice a pris possession de ses quartiers à Ottawa, sans le cérémonial usité en pareille circonstance.

Pas de coups de canon, pas de plumes au vent, pas de fourreaux de sabre battant le pavé. Le major-général O'Donnell, qui s'est installé sans rien dire dans les appartements de son prédécesseur où il fera, étant tout à son affaire, un travail plus utile au pays. C'est un général muet, ne parlant de ses états de service que fort modestement pour répondre à une question et satisfaire la curiosité de son interlocuteur.

Souhaitons qu'il laisse en ce pays et qu'il en rapporte un heureux souvenir.

L'OEUVRE DE L'HON. M. TARTE A PARIS. — Une dépêche de Londres parle d'un projet arrangé entre le ministre des Travaux Publics et M. Preston, notre agent général d'immigration en Europe, pour faciliter le passage en Canada des personnes désireuses de s'y établir.

Ils ont eu une conférence à Paris avec une association de capitalistes, composée de quelques-uns des hommes les plus riches du continent. Ces capitalistes désirent s'entendre avec le gouvernement canadien pour installer dans le Nord-Ouest un grand nombre d'agriculteurs de l'Europe centrale.

L'hon. M. Tarte exposera les détails du projet au ministre de l'Intérieur à son retour en Canada.

MORALE INCOMPLETE. — Le jury de Norton a infligé un blâme aux directeurs du chemin de fer intercontinental pour l'accident dans lequel deux femmes, qui traversaient la voie ferrée en voiture, ont été tuées par la locomotive.

Dans ses considérants, le jury reproche aux directeurs d'avoir violé le Dixième Commandement en mettant les trains en mouvement le dimanche. Il aurait pu en dire autant des malheureuses femmes qui, au lieu de se rendre à l'église à pied, ont pris cheval et voiture.

Moins aurait-il fait une différence entre conduire un attelage et conduire un train de chemin de fer ?

GUERRE ET CHEMINS DE FER. — Proportionnellement au nombre d'hommes employés, les chemins de fer font plus de victimes que la guerre elle-même.

Les Etats-Unis, qui ont 63,000 hommes de troupes aux Philippines ont perdu l'année dernière 406 tués et 5,727 blessés. L'armée anglaise du Sud-Afrique, forte de 200,000 hommes, en a eu 30,000 tués et blessés. Les accidents de chemins de fer aux Etats-Unis ont tué ou blessé l'année dernière un total de 51,743 personnes.

Voilà des statistiques qui s'imposent à la conscience des législateurs chargés de faire des lois de protection pour le peuple.

LA CONSTITUANTE CUBAINE. — Le département de la guerre à Washington a ordonné une élection générale à Cuba pour le samedi, 3 septembre, à laquelle le peuple cubain sera choisi de députés pour assister à une convention qui aura lieu à la Havane, le premier lundi de novembre, dans le but de donner une constitution à Cuba.

Le bill des juges a été tué au Sénat par une majorité nominale de deux voix irresponsables au peuple. A la Chambre des Communes, il avait été adopté par une majorité de 52 voix populaires. Seuls, deux députés de notre province avaient voté contre : ce sont MM. Morin et Bergeron.

(Hear ! hear !)

Imaginez une demande semblable de la part d'Ontario, appuyée par le Parlement de cette province, par l'Ordre des avocats, et réclamez la totalité, moins deux, des représentants fédéraux, imaginez, dis-je, une semblable demande, repoussée par les députés des autres provinces, et demandez-vous si nos voisins accepteraient d'accorder à nos voisins la foule par les exécutifs de la Haute-Chambre.

L'AVENIR RELIGIEUX DE LA CHINE. — La Chine sera-t-elle catholique orthodoxe ?

Il se pourrait que la Russie, après s'être rendue maîtresse d'une bonne partie de l'empire chinois, veuille y implanter la religion de Nicolas, qui, avec tout son peuple, appartient à l'Eglise grecque orthodoxe.

Il y a dix-septième siècle, la dynastie Taiping a tenté d'établir la religion chrétienne par tout l'empire chinois. Mais cette dynastie a échoué. L'empereur de Russie n'aurait qu'à lancer un ukase pour ajouter 300,000 fidèles à l'Eglise catholique grecque, après ses nouvelles conquêtes.

LES VOLONTAIRES ANGLAIS. — Le gouvernement et la chambre des Communes ont écarté du bill des volontaires la clause qui donnait à Sa Majesté la reine le droit d'envoyer les corps de volontaires de la Grande-Bretagne servir au dehors.

Le gouvernement ne pourra les appeler sous les drapeaux qu'en cas de danger national et pour un besoin urgent, comme dans le cas où une flotte étrangère menacerait les côtes du Royaume-Uni.

CHAMBERLAIN

De la "Métropole"

Quelque opinion qu'on ait de M. Chamberlain comme homme d'Etat, on ne peut pas dire qu'il soit mauvais parent, et si la guerre a fait beaucoup de mal à l'Angleterre, elle a fait beaucoup de bien à la famille du ministre des colonies. C'est une compensation. Voici, en effet, les faits édifiants qui résultent d'une enquête parlementaire qui se poursuit en ce moment.

Il y a quelque temps — (c'est-à-dire au mois de janvier dernier) — le gouvernement mit en adjudication la fourniture d'une considérable quantité de poudre dite "cordite".

Sept fabricants soumissionnèrent, parmi lesquels la maison Kynochs se trouva demander le prix le plus élevé. N'importe, le représentant de la Compagnie Kynochs fut un des deux fabricants qui obtinrent des commandes. Il paraît que ce privilège avait été autorisé à présenter une seconde soumission après avoir été mis au courant de celles de ses concurrents.

Cette préférence n'était nullement justifiée par la supériorité des produits de la maison Kynochs, attendu que l'administration dut refuser 46 pour cent de la poudre fournie par elle.

Nonobstant cette circonstance, la même maison reçut au mois d'avril dernier une nouvelle commande de 600,000 livres de cordite, et au mois de mai, une autre de 700,000 livres. Pour ceux qui désiraient un peu plus de lumière sur ces étranges transactions, nous ajouterons que

Entre boulevardiers :

— Avez-vous des nouvelles de notre ami Gauthier ? On le dit très dangereusement malade.

— C'est que le droit vrai, le malheureux est hypochondriaque au dernier degré. Il ne lui reste plus que le péché — et les eaux.

MIS A SA RETRAITE

Les revenus du mois de juillet

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 1. — Le commissaire L. W. Herchmer, de la police à cheval du Nord-Ouest, a été mis à sa retraite, pour cause de santé. Son remplaçant sera le major Perry. Le col. Herchmer était âgé de 60 ans et faisait partie de la police à cheval depuis 1878.

Les revenus de la douane pour le mois de juillet ont été de \$2,414,771, soit une augmentation de \$461,098 sur le mois correspondant l'année dernière.

Entre boulevardiers :

— Avez-vous des nouvelles de notre ami Gauthier ? On le dit très dangereusement malade.

— C'est que le droit vrai, le malheureux est hypochondriaque au dernier degré. Il ne lui reste plus que le péché — et les eaux.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montréal. 1er Aout 1900

VENTE D'AOUT de Lots Dépareillés et de Coupons

Des milliers de coupons et plusieurs lots dépareillés dans les marchandises d'été devront être écoulés dans les quelques jours qui vont suivre ; venez et examinez les occasions.

UNE GRANDE OFFRE DANS LES TAPIS

350 Coupons, 25 p. c. d'Escompte

Ceci est une offre de Tapis qui vous permettra d'épargner bien des piastres pour couvrir de tapis un seul appartement.

Le commerce de Tapis immense accompli par ce magasin doit nécessairement produire une grande quantité de coupons, que la direction a décidé d'écouler immédiatement pour faire de la place pour les marchandises d'automne.

Le moyen adopté pour réaliser ce projet consiste à réduire chaque pièce de tapis ayant moins de 20 verges de long.

25 p. c. d'Escompte sur les Prix Réguliers

Ceci signifie que vous pouvez maintenant couvrir de tapis un appartement de grandeur ordinaire pour les trois quarts de ce que vous auriez payé en temps ordinaire.

Tapis de 97c la verge. 73c Tapis de 89c la verge. 69c Tapis de 68c la verge. 47c Tapis de 48c la verge. 36c

Matinées de Soie

Seulement 300 lots de soies élégantes en matins et soies rayées nous restent les patrons et les couleurs sont tous nouveaux, avec collets en toiles blanches défilées, se vendant \$3.25. Pour cette vente. \$1.55

Seulement 150 très élégantes matins en soie rayée, pour Dames, couleurs splendides, se vendant régulièrement \$3.50. Pour cette vente. \$2.20

Seulement 50 Soies rayées, pour Dames, avec yokes en linon bouffant, se vendant régulièrement \$4.25. Pour cette vente. \$2.20

Grands Bargains dans les Chaussures et Souliers

L'extrême modicité de ces prix sera une grande attraction, dans ce département. Il y a un grand nombre de lots à écouler, vous pouvez les avoir à ces prix modiques qui induiront tout le monde à acheter.

Vente de Souliers pour Hommes

Souliers tan, pour hommes, magnifiques, bien faits, unis et à rayures, de grandeur de long et efficace, bien faits, unis et à rayures, régulier \$1.50. Vente d'Aout spéciale. \$1.13

Fortes bottines en cuir fendu, pour hommes, semelles vissées, bonnes et recommandables pour les travailleurs, grandeur 4 à 10. Vente d'Aout spéciale. \$1.31

Vente de Souliers pour Dames

Souliers bas, pour dames, très convenables pour porter l'étole, de grandeur de 2 1/2 à 7, beaucoup valant jusqu'à \$1.75 la paire, votre choix demain. 99c

Souliers d'été, pour dames, au-delà de 2 1/2 paires, de fabrications assorties, patrons étroits et larges, les moins chers, valant \$1.25 plus de la moitié \$2.00, votre choix demain. 99c

Bargains dans les Verreries et la Porcelaine

Prenez où vous voudrez, regardez où vous aimerez, si se trouve partout des occasions précieuses dans le département des verreries et porcelaines — des choses dont vous ne pouvez toujours vous passer.

Plateaux, points à la main 10 5c
Pots à lait, fort 10 5c
Vases en verre de Bohême 10 5c
Bois à fruits en cristal 20 14c
Verres à boire en cristal 50 30c 4c
Services à fruits en cristal 60 44c
Pots en cristal 25 15c
Services de toilette, décorés \$2.25 \$2.20

Les ordres par la maille sont promptement exécutés. Envoyez pour notre nouveau Catalogue.

LA CIE S. CARSLY, Limitee

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, MONTREAL — 184 à 194 St-Jacques, MONTREAL

SALLES A LOUER—No. 484 A rue
Plessis, avec piano, lumière électrique,
etc., etc., pour sociétés, présentations de
bouquets, etc. S'adresser No. 432 rue
Plessis.
14-18-21-25-28-3

LA CONVENTION D'ARICHAT

C'est mercredi, le 15 août courant, qu'aura lieu à Arichat, la convention plénière des Acadiens. Cette manifestation patriotique aura un intérêt extrême et attirera au Cap-Breton des gens de toutes les parties de l'Amérique du Nord.

On se rend à Arichat par l'Intercolonial jusqu'à Mulgrave, sur le détroit de Canso, et de Mulgrave à Arichat par bateau. Le prix des billets aller et retour pour la région de Montréal est de \$13.30. Le départ de Montréal aura lieu lundi le 13 août, à midi par le train régulier. Les billets seront bons pour 15 jours.

Arichat est situé à l'entrée des lacs Bras-d'Or, si renommés pour leur incomparable beauté et à proximité de Sydney et de Louisbourg.

Endroits à visiter: Port-Royal (aujourd'hui Annapolis), Grand-Pré et Memramcook.

Un steamer sera mis à la disposition des excursionnistes, à prix très réduit, pour le voyage des lacs du Grand et du Petit Bras-d'Or, de Arichat à Sydney.

C'est un des parcs les plus pittoresques de toute l'Amérique.

La 5e Commission de la Convention acadienne est réservée aux Canadiens. C'est à titre de membres de leur Convention que les Acadiens invitent leurs frères de la Province de Québec à leur fête nationale.

Pour plus amples détails s'adresser à M. D. L. Desautels, organisateur de l'excursion, Chambre des Communes, Ottawa.

Nous apprenons avec plaisir que beaucoup de Canadiens-français se proposent d'aller à la convention d'Arichat.

TEMOIGNAGE NON SUSPECT

La "Mail & Empire" rend à la prospérité canadienne sous le régime Laurier, le témoignage non équivoque que voici :

"On constate avec satisfaction que les Canadiens n'émigrent plus aux Etats-Unis, mais qu'au contraire, beaucoup d'Américains viennent s'établir au Manitoba, dans les Territoires et à la Colombie britannique. L'exode est maintenant de l'histoire du passé."

Les deux organes de M. Graham sont priés de reproduire, sans autre invitation.

SIR WILFRID

Sir Wilfrid Laurier arrivera à Québec demain et passera quelques jours dans la vieille capitale.

On croit toujours qu'il sera à Arichat le 15 août, à la convention des Acadiens.

Il a été invité à aller présider l'ouverture de l'exposition de Kingston, en septembre prochain.

UN CANADIEN DECORE

L'hon. M. Hugo A. Dubucq, de Fall River, Mass., a reçu, lundi, du consul de France à New-York, une dépêche l'informant que le gouvernement français venait de le nommer officier d'académie.

La "Patrie" se joint à nos compatriotes des Etats-Unis pour féliciter l'hon. M. Dubucq de cet honneur si mérité.

AU MANITOBA

Le lieutenant-gouverneur Paterson, dont le terme d'office expire le 2 de septembre prochain, est parti en tournée pour le district de Kewatin et du lac Winnipeg.

La Compagnie du Pacifique va congédier 200 à 300 employés sur ses lignes de l'Ouest, à cause de la diminution du trafic qui va se produire par suite du manque partiel de la récolte.

CONTRE L'IMPERIALISME

Le sénateur Wellington, un chef républicain du Maryland, annonce qu'il se sépare du parti de MacKinley et qu'il fera la campagne contre l'impérialisme.

LA VARIOLE EN DEROUTE

Le docteur Laberge lèvera la consigne demain, le 2 août. Le danger de la petite vérole est passé. Tous les hôtels et autres établissements publics ont reçu leur certificat de santé.

PERSONNEL

M. le docteur Gaspard Archambault est de retour de Notre-Dame du Portage, où il a passé trois semaines avec sa famille.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Une alarme sonnée à l'avertisseur 118, hier après-midi, a mandaté les pompiers à la fonderie de coton, 550 rue Notre-Dame, pour un commencement d'incendie qui venait de s'y déclarer. Le feu avait été causé par un fil électrique dont l'enveloppe était usée. Les pompiers ont réussi à éteindre les flammes avant qu'aucun dommage n'eût été causé.

CUIRODEAU LIBRE

Québec, 1. — Le nommé Cuirodeau, ancien pilote, qui avait été condamné à sept ans de pénitence par le juge Chauveau, le 18 février 1898, pour avoir eu un commerce charnel avec des fillettes de moins de 14 ans, vient d'être mis en liberté sous condition. Cuirodeau a été dit âgé de 52 ans lorsqu'il a été mis aux arrêts en 1898.

La Banque de Québec a fait une demande de cession contre Major Bros & Co. La réclamation de la banque est de \$556.85.

SÉRIES ENOUEES A MAGOG

La foule tente de délivrer les deux prisonniers, Marcheterre et Lavoie

Le capitaine Somers fait charger la foule à la baïonnette. — Personne ne résiste

La paix la plus profonde règne aujourd'hui dans le village

(De notre envoyé spécial)

Magog, P.Q., 1. — Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait ce matin, à la fabrique de la Dominion Cotton Co., où se sont déroulées les scènes dont la "Patrie" a parlé hier. Comme hier matin, les grévistes s'étaient portés en grand nombre, aux approches de la fabrique, mais aucun d'eux n'a donné raison à la police ou aux troupes de sévir, et les ouvriers qui ont voulu retourner à l'ouvrage n'ont pas été molestés. Tout le mécanisme de l'imprimerie est maintenant en opération, mais la fabrique proprement dite semble condamnée à une inactivité presque absolue pour plusieurs semaines; ouverte hier en même temps que l'imprimerie, c'est à peine si elle a aujourd'hui une vingtaine d'ouvriers au travail, et on ne saurait trouver de preuves plus concluantes du mécontentement qui règne parmi les tisseurs, les cardiers, les fileurs, les réparateurs de métiers, etc., contre la compagnie Dominion.

Car, il ne faut pas l'oublier, nous sommes ici en présence d'un mouvement spontané, général, des quatre ou cinq cents ouvriers de la fabrique de coton, dont les intérêts sont bien distincts de ceux des trois ou quatre cents ouvriers de la teinturerie. Il n'y a pas de syndicats ouvriers à Magog. Depuis 17 ou 18 ans que la fabrique existe, ses employés ne se sont jamais préoccupés de s'unir en vue d'améliorer leur condition. Les patrons ont tout statué, tout conduit. Jusqu'à ces derniers temps, personne n'avait songé à se rébellier, mais voici que quelques agitateurs venus du dehors (Valleyfield et autres localités) se sont mis en frais de soulever les esprits contre la Dominion Co., et leurs efforts ont produit en quelques jours des résultats étonnants. La paisible population de Magog est très montée, et nul ne peut prédire ce qui arrivera si la difficulté actuelle n'est promptement réglée. Heureusement, toutes les têtes bien pensantes de la localité travaillent à ce résultat, et il est permis d'espérer qu'elles réussiront.

Les arrestations opérées hier font encore aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, et le menace de faire un mauvais parti au nommé Sam. Lacaille à son retour dans le village, si les autorités ne prennent les moyens de le faire punir.

Lacaille est un architecte et machiniste à l'emploi de la compagnie. Il était au nombre des vingt constables spéciaux assermentés lundi soir. Lundi matin, les soldats venaient de cerner la fabrique pour prévenir toute tentative de violence de la part des grévistes, quand il aperçut un nommé Avila Archambault, qui essayait d'empêcher certains ouvriers d'entrer dans la fabrique. Il voulut arrêter Archambault, et il s'en suivit une chasse mouvementée au cours de laquelle trois coups de feu furent tirés. Lacaille prétend que le coup fut tiré par un gréviste et que lui (Lacaille), à déchargé son arme à deux reprises pour effrayer la foule. Quoi qu'il en soit, les grévistes ont été avertis à l'endroit de Lacaille une attitude si menaçante qu'il dut laisser s'échapper Archambault, pour pouvoir se sauver lui-même. En revanche, un nommé Paul Lavoie, qui se trouvait là, fut arrêté.

Lavoie opposa aux constables une résistance très vive, et se serait certainement échappé lui aussi sans l'arrivée du capitaine Somers, qui lui barra la route avec son cheval. On avait converti une certaine partie de la fabrique en corps de garde, et c'est là que Lavoie fut enlevé sous escorte. Il était alors un peu plus de 6 heures du matin. Quelques minutes plus tard, le maire Guilbert arriva sur la scène et lut aux grévistes, en français et en anglais, la loi relative aux heures du "Right to Work". La foule se dispersa immédiatement, mais les têtes étaient trop chauffées pour rester bien longtemps en paix, et vers les 7 heures, les constables Powers et Lacaille, conduits par M. Whitehead, arrêtaient Napoléon Marcheterre, accusé d'avoir aidé à l'évasion d'Archambault, en frappant M. Lacaille.

Cette seconde arrestation, comme on peut se l'imaginer, n'était pas pour calmer les esprits, et les amis des grévistes ripostèrent en faisant émettre un mandat d'amener contre Lacaille, que l'on accusait de port d'arme à feu. D'ailleurs, Gagnon, photographe, qui porta la plainte, avait couru avec un fusil à la main, et il n'est pas surprenant que c'est sur son terrain, et malgré sa défense, que les coups avaient été tirés. Il n'eut pas de peine à trouver un juge de paix pour signer le mandat, mais, malheureusement, quand le papier fut prêt, Lacaille avait disparu. On le cherche encore. Aux reporters, qui s'informaient hier, du lieu de sa cachette, ses collègues ont répondu: "Ne vous en occupez pas, il reviendra en temps et lieu". On prétend que sa qualité de constable spécial d'assaut, assurant qu'il donnait le droit de porter un revolver et de s'en servir. Il a été blessé personnellement.

On disait ce matin dans le village, et un des membres du conseil municipal a répété au reporter de la "Patrie", que de nouveaux mandats d'arrêt avaient été émis hier soir contre un ou deux des meneurs qui persistent à rester à Magog, et que de nouvelles arrestations auraient probablement lieu aujourd'hui. Un nommé Hilaire Rioux, visé par la police, a disparu.

La police de la Dominion Co. semble être de se débarrasser des fauteurs de discordes par des moyens énergiques, puis d'amener les autres à la soumission par la conciliation ou, la force.

Les grévistes sont pour la plupart de pauvres gens qui n'ont jamais gagné assez pour se faire des économies. Ils n'ont aucune caisse de secours, aucun fonds commun. Aussi lorsqu'ils ont été mis aux arrêts en 1898, les cultivateurs des environs vou-

dront leur avancer à crédit, tout ira bien, mais après...

Les autorités de la fabrique le savent et elles auront d'autant plus facilement raison des grévistes que la fabrique, d'après M. Whitehead, a grandement besoin de réparations et qu'une fermeture de plusieurs semaines nuirait très peu aux intérêts de la compagnie.

Lavoie est un homme marié, jadis employé à la teinturerie de la fabrique. Marcheterre, employé dans la carderie, est arrivé dernièrement avec sa famille de East Angus, où il travaillait dans une fabrique de pulpe. C'est un agitateur de profession. Il se vante d'avoir passé par 14 grèves avant celle-ci et de ne pas s'en porter plus mal. Sa femme, en apprenant son arrestation, est tombée malade et elle a dû passer la nuit sous les soins d'un médecin. Son état inspire des craintes.

On est presque unanime à dire à Magog, que l'arrestation de Lavoie est un déplorable incident, vu l'excellente réputation dont ce brave ouvrier a toujours joui. Lavoie ne s'est pas mélangé activement au mouvement gréviste et soutient qu'il a été pris pour un mutin parce qu'il a suivi la poussée populaire lors du défilé de Sam Lacaille avec le nom de Sam Archambault. Sa femme a besoin de lui, et sa condamnation chargerait tout le monde.

Quant à Marcheterre, les avis sont partagés. Les adversaires de la grève lui font porter en partie la responsabilité des événements actuels. Les partisans de la grève, au contraire, en font un martyr d'une domination sans cœur. On admet partout, cependant, qu'il a frappé Lacaille pour empêcher Archambault d'échapper. Des troubles sérieux ont failli éclater hier soir quand les prisonniers Marcheterre et Lavoie ont été conduits du corps de garde, ou plutôt de la fabrique à la gare. Une foule énorme s'était massée à ce dernier endroit pour assister à leur départ et siffler les soldats.

Le capitaine Bradley et un détachement de quatre ou cinq troupes sont arrivés à la gare avec les prisonniers et ont tenu avant le passage de la troupe, le capitaine Somers et vingt-cinq soldats l'attendaient, et les prisonniers ont été entourés d'un cordon rouge, pendant que la foule, sympathique aux grévistes, discutait les moyens de les délivrer.

Un nommé Boisvert, un nommé Louis Godreau et deux ou trois autres, se sont montrés particulièrement violents dans leur langage, et sans la résolution du capitaine Somers, qui fit mettre à ses hommes bayonnette au fusil, il est probable que des troubles sérieux auraient éclaté. Marcheterre et Lavoie n'auraient jamais quitté Magog. Grâce à cette mesure, la foule s'est tenue à distance respectueuse, et quand le train est entré en gare, vers 7.30 h., on a pu y faire monter les prisonniers sans difficulté.

Personne ne sait, ou personne ne semble savoir, à Magog, en vertu de quelle autorité les soldats du 53e de Sherbrooke ont été amenés à Magog. Tout ce que l'on sait, c'est que M. Whitehead, accompagné de M. Dunn, avocat (représentant de la raison légale Greenshield et Greenshield, de Montréal), est allé à Sherbrooke, lundi, et que le lendemain matin 107 soldats, y compris sept ou huit officiers, sont arrivés dans le village. On a d'abord prétendu que trois juges de paix avaient signé la réquisition aux soldats du train, le capitaine Somers et vingt-cinq soldats l'attendaient, et les prisonniers ont été entourés d'un cordon rouge, pendant que la foule, sympathique aux grévistes, discutait les moyens de les délivrer.

Un nommé Boisvert, un nommé Louis Godreau et deux ou trois autres, se sont montrés particulièrement violents dans leur langage, et sans la résolution du capitaine Somers, qui fit mettre à ses hommes bayonnette au fusil, il est probable que des troubles sérieux auraient éclaté. Marcheterre et Lavoie n'auraient jamais quitté Magog. Grâce à cette mesure, la foule s'est tenue à distance respectueuse, et quand le train est entré en gare, vers 7.30 h., on a pu y faire monter les prisonniers sans difficulté.

Quant à la nomination d'une vingtaine de constables spéciaux, qui a valu au maire Guilbert de si vifs reproches de la part des grévistes, elle nous paraît avoir été saugrenue. En effet, la compagnie Dominion avait écrit aux autorités municipales qu'elle les tiendrait responsables de tous les dommages à elle causés par les grévistes, soit directement soit indirectement les grévistes ayant annoncé, dimanche au conseil qu'il ne leur permettrait à personne de prendre leur place, il ne restait à M. Guilbert d'autre alternative que d'augmenter le plus tôt possible et dans les proportions nécessaires, l'efficacité de la police.

La police régulière du village comprend le chef Foucher (Charles) et les constables F. A. Fontaine, Dave Buzzell, Arthur Gendron et Thomas Marcotte. Jugez à ce nombre insuffisant, le maire s'est donc entendu avec M. le Dr W. W. Chalmers, juge de paix, pour nommer les constables spéciaux suivants: W. F. Stark, Will, George Aldridge, Alf. Bousquet, Edwin Rogers, George H. Hardy, Jos. Bombardier, George Beaulieu, Napoléon Laroche, Martin Bédard, Butler O. Aldrich, F. E. Powers, Edouard Morier, John Davis, Sam. Lacaille, C. R. Gagnon, William C. Powers, A. Edouard St-Cyr, Dan. E. Peters, P. E. Marcotte, D. A. Buzzell.

Ces messieurs ont été immédiatement assermentés, on leur a distribué des insignes, et mardi matin, ils étaient à l'œuvre. La plupart d'entre eux ont passé la nuit dernière dans la rue à surveiller les allées et venues des passants, et n'ont été que trop heureux de rentrer chez eux ce matin, pour y goûter un peu de repos: ils n'avaient pas clos l'œil depuis plus de 24 heures.

Ces constables spéciaux sont très

utiles, en ce qu'ils ont pour la plupart des parents ou des amis parmi les grévistes et que leurs conseils sont, règle générale, très sages. Leur modération, leur sagesse, ont beaucoup fait pour calmer le colère des uns et la crainte des autres.

La compagnie Dominion a convenu avec le maire de payer la moitié des salaires des constables.

La presque totalité des ouvriers en grève sont canadiens-français. Un nombre assez considérable d'entre eux ne sont dans le village que depuis peu, mais un des grévistes, M. Louis Fournelle, en donnait ce matin "la raison" au "Patrie".

"Depuis longtemps", dit M. Fournelle, "la Dominion Cotton Co. envoie des agents de part et d'autre embaucher des ouvriers. Je suis moi-même une de ses victimes. Je travaillais à East-Angus, où je gagnais \$1.50 par jour. Un agent de la compagnie me promet le même salaire pour moi et 50 cents par jour pour mes enfants, si je voulais venir habiter Magog. Aujourd'hui, je ne suis plus que pour gagner \$1.25 par jour."

4. Excessive diminution des salaires. Les adultes gagnent 25 et 30 cents par jour. Et le vous cite là un cas extrême. La compagnie ne doit donc pas s'étonner, si les étrangers qu'elle a fait venir ici sont mécontents.

Un autre cite, comme exemple du traitement infligé aux ouvriers, le cas de Pitre Foran, un garçon de 18 ans, ayant un an d'expérience dans le tissage, et qui, pour quatre jours d'ouvrage avec quatre métiers, reçoit \$1.20.

Un troisième cite le cas de Théodore Boudreau, qui payait 50c d'amende une seule journée, pour ouvrage défectueux.

Et les témoignages s'accumulent ainsi presque à l'infini.

L'envoyé de la "Patrie" écoute patiemment les grévistes, dont un grand nombre sont évidemment sincères et quelques autres de mauvaise foi. Réduits à leur plus simple expression, leurs griefs peuvent s'énumérer ainsi: 1. Changement du jour de paie du vendredi au lundi.

2. Insuffisance des salaires.

3. Emploi des petits enfants.

4. Excessive diminution des salaires.

5. Détenation forcée des amendeurs.

6. Excessive diminution des salaires.

7. Excessive diminution des salaires.

8. Excessive diminution des salaires.

9. Excessive diminution des salaires.

10. Excessive diminution des salaires.

on le sait, sont retournés à l'ouvrage mardi matin, sont aussi désireux de conserver le vendredi comme jour de paie, mais ils comptent bien obtenir cette concession de M. Whitehead sans se mettre en grève. Quelques-uns d'entre eux se plaignent aussi d'être obligés de faire aujourd'hui, à eux seuls, une somme de travail que l'on divisait autrefois entre deux ou trois ouvriers.

M. le curé Millette a vainement essayé de jouer dans toute cette affaire le rôle de conciliateur. Il disait ce matin à l'envoyé de la "Patrie": "Vendredi dernier, dans l'après-midi, je fus mandaté à la fabrique par le surintendant, M. Kimball, qui me dit que les ouvriers menaçaient de se mettre en grève. Je fus mandaté par téléphone."

Je demandai aux ouvriers quels étaient leurs griefs. Ils me répondirent qu'ils voulaient revenir au vendredi comme jour de paie, et que le samedi était jour de marché et qu'ils n'avaient que l'après-midi de ce jour-là pour vaquer à leurs affaires. Il ne fut question entre nous ni d'une augmentation de salaire ni de l'abolition du système des amendes. Je dis aux ouvriers de déléguer un comité auprès des autorités de la fabrique, et MM. Augustin Millette, Hilaire Rioux, Stanislas et Cyrille Lacroix, Delvini Brodeur, Napoléon Marcheterre et Joseph Lefebvre furent choisis. En même temps, je promis de m'aboucher avec le gérant général de la Dominion Co., M. Whitehead (qui demeure à Montréal), en vue de le faire venir à Magog, le plus tôt possible, et l'invitai le comité à le rencontrer dès son arrivée, au presbytère ou ailleurs.

Avant de quitter les ouvriers, je leur recommandai bien de préparer soigneusement l'exposé de leurs griefs afin de ne pas se laisser prendre en défaut par M. Whitehead. Ils me le promirent. Ils refusèrent cependant de rester au travail en attendant l'arrivée du gérant.

M. Whitehead, à ma demande, accourut à Magog le jour même, et dans la soirée il rencontra le comité des ouvriers à mon presbytère. Quelle ne fut pas ma surprise alors d'entendre M. Millette et ses collègues énumérer comme causes de la grève, en sus du changement du jour de paie: 1. L'insuffisance des salaires; 2. le système des amendes; 3. l'emploi des jeunes enfants dans la fabrique.

Mais je croyais qu'il ne s'agissait que du jour de paie, me dit M. Whitehead, tout surpris. Je fis moi-même remarquer aux ouvriers l'étrangeté de leur conduite. Pour toute réponse, ils me donnèrent à entendre qu'ils étaient capables de se gouverner seuls. M. Whitehead dit au comité qu'il examinerait avec soin la question du jour de paie, mais qu'il ne pouvait promettre une augmentation générale des salaires. Toutefois, il ajouta que puisqu'un certain nombre d'ouvriers avaient à se plaindre de l'insuffisance de leurs gages, il serait trop heureux de venir passer au moins la journée de lundi (30 juillet) à Magog, pour écouter ces plaintes et y faire, si possible, justice. Tout ce qu'il demandait aux ouvriers, c'était de retourner au travail sans attendre le règlement de la difficulté. Le comité ne voulut pas prendre cet engagement.

Le nommé Rioux dit, en quittant mon presbytère: "Les roues de la fabrique ne feront pas un seul tour qu'on ne nous ait fait justice," et un autre, d'un nombre de ceux qui se gagnaient de dire: "on ne nous permettra pas de prendre le pain des grévistes; mais l'entrevue sembla plus harmonieuse quant au reste, et lorsque le comité se retira, j'étais sous l'impression que tout rentrerait dans l'ordre, jusqu'au lundi au moins. Je dus modifier mon opinion, cependant, dans l'après-midi, lorsque de 150 à 200 personnes, en partie composées d'étrangers que je voyais pour la première fois, entourer mon presbytère et m'insulter de la ville maudite, en m'accusant de trahison, etc. En sortant du presbytère, M. Millette, qui n'est mon parent à aucun degré, annonça à la foule que le comité repartait de l'entrevue le lendemain matin (samedi), aux barrières de la fabrique.

Ce matin-là, au lieu de rester paisibles comme ils me l'avaient promis, les ouvriers, ou du moins, un certain nombre d'entre eux, fermèrent de force le canal hydraulique de la fabrique, et mirent poliment à la porte de l'établissement tous ceux qui s'étaient rendus à l'entrevue: manœuvres, fileuses, charpentiers, etc.

Je suis convaincu, j'ai la preuve que le comité n'a pas rendu aux ouvriers un compte correct de l'entrevue de vendredi soir. Les paroles de M. Whitehead et les menaces ont été trahies. On nous a prêtés des intentions que nous n'avons pas. Bref, les grévistes ont été les victimes de cinq ou six meneurs sans scrupules. On m'a insulté si brutalement depuis, que je n'ai pas osé retourner à la fabrique. Je n'étais pas là hier matin (samedi) quand les troubles ont eu lieu, et ne puis, par conséquent, rien vous en dire. Laissez-moi seulement vous déclarer que je suis heureux de l'arrivée des soldats dans notre village, car ils empêcheront les grévistes de se porter à des excès que ces derniers seraient les premiers à regretter. Le maire Guilbert a fait son devoir, ainsi que tous nos autres officiers municipaux. Les ouvriers ont été grièvement lésés, et il n'y a pas en doute, mais la ligne de conduite qu'ils ont suivie leur a aliéné bien des sympathies. Leur première faute a été de confier leur cause à des hommes incapables de les représenter et mal disposés à l'endroit de la Dominion Co."

M. le curé Millette, avant de prendre congé de l'envoyé de la "Patrie", lui rapporta la réponse faite par M. Whitehead au comité, vendredi soir, au sujet de l'emploi de jeunes enfants dans la fabrique.

Vous vous plaignez de cet état de choses, aurait dit M. Whitehead, mais à qui la faute? Certains parents vont jusqu'à se plaindre pour obtenir à leurs enfants, avant l'âge de 14 ans, le certificat requis pour les faire entrer à la fabrique. On nous trompe de toutes les manières. On n'a aucun regard pour l'enfance. Et l'on vient ensuite nous reprocher de n'en avoir pas nous-mêmes."

M. le curé Millette, ajoute en terminant M. le curé, que quand je parle des ouvriers, je n'entends pas la partie des ouvriers: ceux de la fabrique proprement dite, et non pas de l'imprimerie."

Les marchands du village, parmi lesquels on compte M. Moofé, député, sont au désespoir. La compagnie Dominion a jusqu'ici payé de \$12,000 à \$16,000 à ses ouvriers toutes les semaines, et comme on n'est pas encore payé, on craint que la fermeture de la fabrique se fasse dure pour eux. Le sentiment public se

LA BANQUE DE LA VILLE-MARIE

Les déposants ne s'empressent pas de retirer ce qui a été sauvé du naufrage.

Les liquidateurs de la défunte Banque Ville-Marie ont commencé à payer ce matin le premier dividende de cinq pour cent.

Contrairement à l'attente, les déposants n'ont pas l'air de se presser pour retirer la petite partie de leurs dépôts, sauvés du naufrage.

Les trois liquidateurs, MM. Kent, Garand et Dupuis, sont aidés de trois assistants.

Le montant payé par ce premier dividende s'élève à environ \$67,000.

Les dépôts du bureau principal ainsi que ceux des succursales de Montréal, de St-Laurent et de Lachine, sont payés au No 97 rue St-Jacques, ancienne bâtisse de la Banque du Peuple. Les autres succursales paient à leurs bureaux respectifs.

M. Garand, un des liquidateurs, nous a déclaré qu'il croyait que le paiement de ce dividende prendrait au moins une semaine.

ENCORE DANS UNE CARRIERE

Un jeune Ward se noie en se baignant

Un autre jeune garçon de 13 ans, Alfred Ward, domicilié au numéro 1171, rue Berri, a trouvé la mort, hier, en se baignant dans une carrière du quartier St-Denis. Le malheureux enfant était en compagnie de plusieurs camarades qui n'osaient pas s'aventurer trop loin et qui lui recommandaient de ne pas s'éloigner. Mais lui, confiant dans ses forces,

s'avança dans un endroit où l'eau était très profonde. Il fut tout à coup pris de crampes et il disparut à jamais. Ses compagnons purent lui porter un secours. Le cadavre a été repêché un peu plus tard et transporté au domicile de ses parents où le coroner s'est rendu, ce matin. Après avoir entendu les témoins, celui-ci a rendu un verdict de mort accidentelle.

POUR REMERCIER LE SEIGNEUR

Les Sœurs du Mont St-Jean de Dieu font un pèlerinage

Une source d'eau intarissable!

Les Révérendes Sœurs de la communauté de la Providence, directrices de l'asile de la Longue-Pointe, sont allées faire un pèlerinage à la source de la Providence, à la Mont St-Jean de Dieu de la Longue-Pointe. Grâce au travail intelligent de l'architecte de la communauté, M. H. Bergeron, les constructions, présentement, déjà le plus beau coup d'œil. Lorsque les travaux furent terminés, l'on creusa un immense puits artésien de plus de 2,000 pieds de profondeur, mais l'on ne put tirer une seule pinte d'eau. Alors les Sœurs eurent recours à la prière pour se procurer le précieux liquide. Des prières furent ordonnées dans toutes les maisons de l'ordre. Bientôt l'on découvrit, grâce à ces précieuses invocations, une petite source d'eau dans un bois aux environs des nouveaux édifices. Ce miracle fit d'autant plus de bien, que l'on tira plus de 100,000 gallons par jour.

M. Bergeron a droit d'être fier de son œuvre, car il n'a pas entrepris une construction, mais un véritable village.

Les prières commandées par la mère supérieure, lorsque se présenta la disette d'eau, constatée après avoir creusé l'immense puits dont nous venons de faire mention, s'adressaient à la grande thaumaturge, Notre-Dame de Lourdes. En souvenir du miracle accompli, l'on a construit, sur l'emplacement, une jolie chapelle qui porte le nom de la grande sainte. Aujourd'hui, les religieuses, reconnaissantes du miracle accompli, ont organisé un nouveau pèlerinage dans les rangs duquel figuraient les Révérendes Sœurs du couvent des Sœurs et Muettes et leurs nombreuses élèves. Le pèlerinage était sous la direction de Sœur St-François de Paul, assistante supérieure de la maison de la rue St-Denis.

La Révérende Mère St-Charles, supérieure provinciale du Mont St-Jean de Dieu a reçu les pieux visiteurs. Parmi les personnes présentes mentionnons M. l'abbé Savaria, le nouveau curé de Lachine; M. l'abbé Doizeau, de l'Assomption; M. l'abbé Robillard, aumônier de l'Institut; et M. l'abbé Robillard, prêtre cédif.

Ces personnes ont adressé quelques mots aux visiteuses puis il y eut une jolie séance pendant laquelle les sœurs-muettes s'étaient fait montre de l'excellente instruction qu'elles reçoivent. Parmi les visiteuses il se trouve onze sœurs et une novice. L'Institut n'est établi que depuis 1887 et a porté les plus heureux fruits. Un programme très attrayant avait été préparé et les visiteuses ne sont revenues à la ville qu'après avoir visité les immenses bâtisses que l'on est à construire. Il y eut promenade en tramway et collation.

CONTRAINTE PAR CORPS

Le mari est libre, mais la femme reste en prison

On se souvient que Wilfrid Duchêne et sa femme avaient été emprisonnés en vertu d'une règle de contrainte par corps émanée contre eux. Le demandeur a payé jusqu'à hier la pension réglementaire de \$2.00 par semaine. Cependant, hier, un dollar seulement a été payé. Comme conséquence, le mari, Wilfrid Duchêne, a été aujourd'hui libéré de prison. Sa femme devra y rester jusqu'à ce que l'affaire se règle ou que le demandeur cesse de payer la pension de \$1 par semaine.

A BORD DU "TUNISIAN"

C'est ce soir, à 7 heures et demie, qu'aura lieu le dîner du "Tunisian" le dîner offert par la compagnie d'Alar aux ministres fédéraux et provinciaux.

MORT DANS UN CHAMP

(Correspondance spéciale)

St-Perpère de Nicolet, 1. — Le coroner A. O. Cloutier a tenu hier une enquête sommaire sur les circonstances de la mort subite d'un cultivateur du nom de Moïse Thérien, trouvé inanimé dans son champ, quelques heures après son retour de la ville.

Le coroner a constaté que M. Thérien a succombé à une syncope du cœur.

ON DEMANDE un sténographe d'expérience, s'adresser Boite de Poste, 2833, 134-3.

ON demande un apprenti pressier ayant 2 ou 3 ans d'expérience. S'adresser à "La Patrie." Département des Jobs, 33 et 35 rue St-Gabriel.

ON DEMANDE des filles connaissant l'ouvrage de reliure au No 33 Rue St-Gabriel.

Avis de brevet d'invention